BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3989 du Mardi 4 Août 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MEDIAS

Africanews a fermé ses portes, le Gouvernement responsable?

Plus de 70 personnes sont réduites au chômage (P.3)

COVID-19

L'Afrique atteint le cap du million de cas

(P.7)

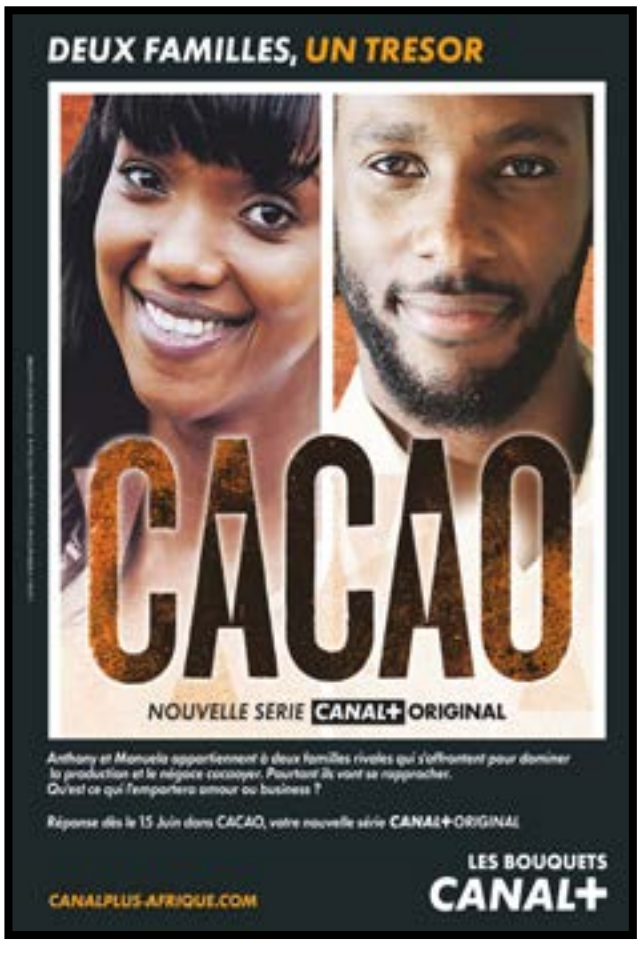

Editorial

Un grossier mensonge?

Coup d'oeil en biais

CHU-B: Les salaires et les primes, sinon la grève!

VIE DES CLUBS/ETOILE DU CONGO

La succession d'Emmanuel Ngouélondélé, un véritable casse-tête

Le général Emmanuel Ngouélondélé (au milieu), P.14

DEMOCRATIE

Pour le respect d'une Constitution démocratique au Congo

(P.4)

SOLENNITÉ DE SAINT IGNACE DE LOYOLA (COMMUNAUTÉ JÉSUITE)

Réouverture de la résidence de la rue du colonel Brisset

L'archvêque de Brazzaville présidant l'eucharistie concélébrée par le nonce apostoliqiue et plusieurs prêtres. (P.8)

BRASSERIE DU CONGO
«BRASCO»
Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 71 694 374 400 Francs CFA
Siège social: Avenue Edith Lucie Bongo Ondimba, B.P.: 105, Brazzaville,
R.C.C.M: Brazzaville 07 B 790
République du Congo

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration, en date à Sèvres au 18, rue Troyon (92316), du 8 juillet 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 20 juillet 2020, sous le n° 3656, folio 134/4, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de:

*prendre acte de la démission de Monsieur Denis MARTIN de ses fonctions de Directeur Général et de son mandat d'Administrateur, avec effet au 14 juillet 2020 ;

*nommer Monsieur François GAZANIA en qualité de Directeur Général, à compter du 15 juillet 2020, en remplacement de Monsieur Denis MARTIN, démissionnaire, pour une durée de cinq ans ;

*coopter Monsieur François GAZANIA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Denis Martin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale.

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 20 DA 170.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, en date du 24 juillet 2020, sous le numéro M2/20-279.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

«IMMO KC» SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Au capital de Dix Millions (10.000,000) de Francs CFA
Siège social: Provisoirement sis au no 87, Avenue Charles De Gaulle (Dans l'enceinte de l'Immeuble abritant le Magasin HI CHOICE, à côté de la Pharmacie Croix du Sud) Centre-ville, Pointe-Noire, B.P.: 4607, Pointe-Noire, République du CONGO

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le deux juillet deux mille vingt, une Société Civile Immobilière dénommée «IMMO KC», dont les statuts reçus, le trois juillet deux mille vingt par Maître Hugues Anicet MACAYA-BALOU, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Pointe-Noire, ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire CENTRE, le même jour, sous Folio 123/32 n° 3362.

OBJET:
La société a pour objet:
1°/- L'acquisition, la location, la construction et la gestion de tous biens immobiliers que ce soit à usage d'habitation, de bureau, d'industrie ou de commerce;
2°/- L'obtention de toute ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire en vue de réaliser l'objet social ou de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre et pour quelque cause que ce soit ;
Et, généralement, toutes opérations, financières, industrielles, mobilières et immobilières à caractère civil pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ;

SIEGE SOCIAL: Le siège social est provisoirement fixé au Cabinet d'Avocats Roldia Yvon Placide MALONGA, sis à Pointe-Noire au n°87, Avenue Charles De Gaulle (Dans l'enceinte de l'Immeuble abritant le Magasin HI CHOICE, à côté de la Pharmacie Croix du Sud) Centreville, République du Congo ;
APPORTS EN NUMERAIRE: Lors de la constitution, les associés ont apporté à la société la somme de 10.000.000 F. CFA ;
GERANCE: Monsieur HADI CHAITO, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, a été nommé en qualité de gérant ;
DEPOT AU GREFFE: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B50-0000 du 8 juillet 2020.

Pour insertion légale.
Le Gérant.

BOURBON CONGO
Société anonyme avec Administrateur Général
Capital social: 419 812 480 de Francs CFA
Siège social: 30, avenue Georges Dumond, Centre-Ville, B.P.: 107
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2020-B15-00009

AVIS DE CONSTITUTION

1. Aux termes d'un acte portant statuts de la société BOURBON CONGO, en date à Pointe-Noire du 4 juin 2020, reçu le 11 juin 2020, au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire no 173/MN/020, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 17 juin 2020, sous le numéro 3043, folio 112/18, il a été constitué une société anonyme avec Administrateur Général régie par les lois et règlements en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: BOURBON CONGO

- Forme de la société: Société anonyme avec Administrateur Général

- Capital social: Quatre cent dix-neuf millions huit cent douze mille quatre cent quatre-vingt (419 812 480) Francs CFA

- Actions émises:

*** Nombres:** 11.195

*** Valeur nominale:** Trente-sept mille cinq cent (37-500) Francs CFA

*** Modalités d'émission:** Au pair

*** Libération:** Totalité de la valeur nominale à la date de la souscription

- Siège social: 30, avenue Georges Dumond, Centre-Ville, B.P.: 107, Pointe-Noire-République du Congo

- Objet social: La société a pour objet principal, directement ou indirectement, sous toutes ses formes, en tous pays, et plus particulièrement en République du Congo:
- la conception, la construction, l'armement, la consignation et l'exploitation de tous navires, bateaux ou engins maritimes ou fluviaux ;
- toute activité logistique liée à la conception, la construction, la destruction, l'armement, la consignation, la réparation, la maintenance et l'exploitation de tous navires, bateaux ou engins maritimes ou fluviaux ;
- engager et former des marins congolais pour opérer les navires exploités ou affrétés directement ou indirectement par la société ;
- la participation à toutes sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ou à tous objets similaires ou connexes et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts, de fusion, d'association, de groupement, de commandite, ou autres ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

2. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique statuant à titre de l'Assemblée générale constitutive du 4 juin 2020, reçu le 11 juin 2020 au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire no 173/MN/020, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 17 juin 2020, sous le numéro 3040, folio 112/15, l'Actionnaire unique a notamment décidé de nommer Monsieur Christian de BERAIL en qualité d'Administrateur Général, pour une durée de deux (2) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique statuant à titre de l'Assemblée générale constitutive du 4 juin 2020, l'Actionnaire unique a notamment décidé de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes, titulaire et suppléant, pour une durée de deux (2) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, respectivement:
- la société Deloitte Touche Tohmatsu, société d'expertise comptable agréée CEMAC sous le numéro SEC 03, ayant son siège social est situé sur l'avenue Charles de Gaulle (Immeuble SCI Lincoln Immoco), Pointe-Noire, République du Congo, et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro CG/PNR/09B 767 ;
- Monsieur Sylvain MBOUSSA, de nationalité congolaise, né le 16 mars 1968, à Brazzaville, Expert-comptable agréé CEMAC no EC 209 ;

4.Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier:

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B15-00009, le 2 juillet 2020.

Pour avis,
L'Administrateur Général.

MEDIAS

Africanews a fermé ses portes, le Gouvernement responsable?

Pour justifier la fermeture de sa filiale Africanews basée à Pointe-Noire, le groupe de télévision Euronews évoque des difficultés financières. Non sans évoquer le non-respect par le Gouvernement congolais de ses engagements. Ce que dément la partie congolaise.

Les 4è et 5è étages de l'immeuble Lincoln sur l'Avenue Charles De Gaule sont déserts. De l'administration aux deux salles de rédaction (télé et Internet) en passant par la régie et les salles de production, aucun journaliste, aucun technicien, en tout cas, personne à Africanews ce matin du vendredi 31 juillet 2020.

A cette date, la chaîne de télévision a fermé officiellement ses portes à Pointe-Noire pour croit-on savoir, être relocalisée à Lyon, au siège de la maison mère Euronews. C'est le début de la mise au chômage pour plus de 70 agents issus de quelque 12 nationalités africaines.

Ils avaient été prévenus le 26 juin 2020 par le Président du Directoire d'Euronews. *«Un chapitre d'Africanews est sur le point de se refermer. Il a démarré en avril 2016 avec le lancement à Pointe-Noire de cette chaîne d'information continue bilingue panafricaine. Plus de 70 personnes, techniciens, journalistes, administratifs, ont œuvré afin qu'Africanews trouve sa place dans le paysage médiatique continental»,* annonçait Michael Peters *«par mail»*, selon un ancien agent.

Qu'est-ce qui a poussé la chaine panafricaine à fermer ses portes? La réponse est claire, du moins de l'avis de ses gestionnaires : ce sont les difficultés économiques et financières. *«Pour autant, et comme cela fut annoncé en décembre 2019, le groupe Euronews ne pouvait plus porter seul l'avenir d'Africanews au Congo»*, avait expliqué M. Peters à ses employés, nous affirme l'un d'eux.

Il est clair que pour le patron d'Africanews, la situation procède du non-respect des engagements par différents partenaires, à plusieurs niveaux. Et parmi ces partenaires, le Congo-Brazzaville qui devait, entre autres, construire un immeuble à Brazzaville, assurer le loyer et abonder le fonds de roulement de l'entreprise.

Du côté de Brazzaville, la version est tout à fait différente. Plusieurs centaines de millions de FCFA avaient été mis à la disposition du projet et donc du management, dirigé par Euronews, déclarait en mi-juillet M. Thierry Lézin Moungalla, le ministre de la communication et porte-parole du Gouvernement congolais, lors d'un séjour de travail à Pointe-Noire.

Michael Peters

Le Gouvernement attendu au tournant

C'est dire que les discussions engagées par les deux parties afin de repartir sur les nouvelles bases ont accouché d'une souris. Le renouvellement du partenariat n'a pas abouti à une gestion commune du projet, tel que le souhaitait la partie congolaise.

A en croire le ministre congolais de la Communication, on peut donc se rendre à l'évidence que le Gouvernement congolais n'a jamais porté un regard sur la gestion d'Africanews durant tous les cinq ans de *«cette grande aventure à laquelle le Congo s'était associé avec enthousiasme»*. Quitte alors à prêter le flanc aux observateurs avertis, mais surtout aux ONG spécialisées dans la surveillance de la gouvernance.

En effet, comment peut-on comprendre que l'Etat congolais ait pu mettre des centaines de millions de FCFA dans ce projet, autrement dit donner beaucoup d'argent à des étrangers fussent-ils experts, sans s'impliquer dans la gestion ? Et les plus indignés pourraient chercher à comprendre comment ou pourquoi l'État ne met pas autant d'argent dans le fonctionnement des organes publics de presse. C'est le cas de l'hebdomadaire *«La Nouvelle République»* qui ne paraît plus depuis quelque 3 ans, ou encore l'Agence congolaise d'information (ACI) qui a toutes les peines à produire ses bulletins quotidiens, ou assurer sa présence sur le net.

Jean BANZOUZI-MALONGA

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Une session pour les stratégies de relance de la production locale

L'ouverture de la première session ordinaire du Conseil économique, social et environnemental a eu lieu le 27 juillet dernier, à Brazzaville, sous la direction de sa présidente Emilienne Raoul. Des membres du bureau de ladite institution et des présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale étaient conviés. Pendant deux semaines, les participants vont débattre des questions permettant à l'institution consultative de jouer sa partition dans la relance des activités économiques et sociales impactées par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette session était très attendue, mais pour des raisons liées au contexte actuel le nombre de participants a été réduit.

La prise en charge des maladies chroniques et la nécessité de recourir aux médicaments génériques; à l'employabilité des jeunes et à l'élaboration d'un plan environnemental adapté.

La présidente du Conseil économique social et environnement, tout en saluant la volonté commune de collaborer et de partager les points de vue, a indiqué: *«Nous aurons à examiner et à adopter les rapports des commissions permanentes sur les thèmes qui relèvent de nos compétences à savoir, celle des affaires économiques, des affaires éducatives, culturelles et religieuses et des affaires environnementales».*

Elle a rappelé que la crise de la Covid-19 montre qu'une seule question de santé peut paralyser tous les autres secteurs d'un pays. La santé est donc une question cruciale, au carrefour de tous les secteurs: économique, social et environnemental. Pour la présidente du CESE, de nombreuses questions vont se poser tout au long du vécu sous l'emprise de la pandémie.

L'une d'elle: comment la crise sanitaire actuelle peut-elle aider le Congo à recentrer son développement vers une production par les producteurs locaux. *«Ce choc doit nous permettre d'entrer dans une ère nouvelle de transformations profondes de notre économie.*

Emilienne Raoul

Il reste qu'avec des budgets de plus en plus réduits, les décideurs politiques seront face à des arbitrages pour hiérarchiser les priorités, tout en préservant, nous l'espérons, les principes fondamentaux d'équité, d'inclusion et de durabilité, conformément aux objectifs du développement durable (ODD)», a-t-elle indiqué.

Elle a estimé que le Conseil économique social et environnement, assemblée consultative auprès du Gouvernement, du sénat et l'Assemblée nationale a vocation à éclairer les décisions du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

«Nous devons contribuer par nos avis, nos préconisations, à faire progresser le pays. Les moyens d'exprimer sont prescrits par les textes à savoir la saisine et l'autosaisine».

Emilienne Raoul, a relevé que dans la deuxième partie de leur session, il y aura des communications présentées par des membres du Gouvernement ou leurs représentants sur le thème général: Impacts du coronavirus au Congo et perspectives économiques, sociales et environnementales. *«Chacun d'eux ajustera ce thème à son domaine sectoriel».*

Pascal- Azad DOKO

Editorial

Un grossier mensonge?

Il semble désormais acquis que le principal parti de la Majorité, le PCT, se mobilise pour gagner la prochaine échéance électorale. Les slogans qu'il fait diffuser ne trompent pas sur la volonté de triomphe de *«son candidat naturel»*, c'est-à-dire le Chef de l'Etat. Les fameux *«un coup K.O.»* qui fusent ici et là ne trompent pas sur cette détermination.

Détermination légitime au demeurant. A un an de l'élection majeure dans notre pays, aucune formation ne devrait se trouver en état de léthargie face à l'horloge qui tourne. Si l'impréparation devait surprendre une quelconque formation politique, de la majorité ou de l'opposition, la faute ne devrait en incomber qu'à elle-même. Pas au coronavirus !

Pourtant, une élection électorale devrait aussi connaître son *«top, départ !»*. Toutes les formations politiques devraient se voir signifier le temps de se lancer dans la bataille. Car il ne serait pas juste et équitable que le starting-block soit à plus d'un talon pour les uns. Le leitmotiv répété est: pour des élections libres, transparentes et apaisées. Parce que l'histoire de notre pays est longue de violences autour d'un vote.

Toujours contesté et contestable dans sa préparation, son déroulement et ses résultats, le vote a assis en nous des réflexes pavloviens. Que se passera-t-il au lendemain du vote? Comment réagiront les protagonistes devant leur échec éventuel? Comment sera le pays pendant et après le vote: les fonctionnaires pourront-ils toucher leur paye avant? Etc…

Ces questions induisent ensuite un comportement, un état d'esprit. Il y a celui qui optera pour le repli de prudence sur le village, en attendant que «leur» vote se passe. Celui qui pariera sur la sagesse des politiques – *«Après tout, ce sont des Congolais aussi !»* - mais n'en remplira pas moins son congélateur de vivres, sait-on jamais! Il y aura l'agacé que tout ce tumulte insupportera au plus haut point et qui s'engoncera dans son indifférence blasée. C'est toujours la même chose!

Nous sommes donc en face d'un scénario qui nous laisse trop peu de surprises, bonnes ou mauvaises qu'elles soient. C'est pourquoi le refrain de cet hymne mobutiste, devenu celui du PCT, n'est en aucune façon valorisante. *«Lokuta monene, oyo akanissaki, MPR (PCT) eko kueya»… «Celui qui avait parié sur la fin du MPR-PCT s'est fourvoyé. C'est un mensonge grossier»,* chantent les militants.

L'extension de cette proclamation peut induire des présages mauvais pour les votes du futur. Le PCT, naguère parti marxiste-léniniste, est-il à ce point à court d'inspiration qu'il ne peut recourir qu'aux oripeaux d'un parti capitaliste étranger? Et puis, répéter à l'envi que le PCT (MPR) ne sombrera pas, est-il pour se rassurer ou pour souligner qu'il court effectivement le risque de sombrer? Quand: avant ou après l'élection?

De quelque côté qu'on considère la question, il n'y a rien de glorieux à brailler et à accueillir les dirigeants d'un parti, qui sont aussi ceux du pays, à coups de glorioles mobutistes. Pour des élections libres, transparentes et apaisées, ne chauffons pas les militants à blanc à coup de slogans usurpés. C'est un mauvais signe. Pas très incitateurs pour le citoyen.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DEMOCRATIE

Pour le respect d'une Constitution démocratique au Congo

La section Congo de «Tournons La Page», mouvement citoyen international qui regroupe les membres de la société civile en Afrique et en Europe, a organisé le 27 juillet dernier à Brazzaville un atelier de publication et de dissémination du rapport sur l'étude des Constitutions de la République du Congo.

Financé par la National Democratic Institute (NDI), cet atelier entre dans le cadre du plan d'action triennal 2020-2022 et du projet intitulé *«Participation citoyenne au respect de la Constitution pour une alternance démocratique au Congo en 2021»,* initiés par la section Congo de *«Tournons La Page»*.

Placés sous la présidence du révérend pasteur Nelly Espérencia Mfoutou Kado, coordonnatrice d'Action évangélique pour la paix (AEP), les travaux de cet atelier ont porté sur le thème : *«Comment impulser les populations pour le retour à un constitutionnalisme véritable et la réalisation d'une alternance au Congo?»*.

Son objectif était de diffuser le rapport sur l'étude des Constitutions de la République du Congo pour amener les populations à connaître les causes et les conséquences des changements des Constitutions sur la démocratie et l'Etat de droit.

Développé par Roch Euloge Nzobo, coordonnateur du Cercle des droits de l'homme et de développement (CDHD), ce rapport a fait ressortir un constat que la République du Congo connaît un changement intempestif des Constitutions. *«En 60 ans d'indépendance, le pays a changé huit Constitutions et autant d'actes fondamentaux, qui ont régi les périodes de transition. C'est un total de seize textes, avec chacun une durée de vie variable et moyenne de 3 ans et 6 mois. Cette situation a créé une grande instabilité au niveau des Institutions qui disparaissent parfois. Ces Constitutions n'ont pas très souvent pour but de renforcer la démocratie. Elles visent seulement à conserver le pouvoir et empêcher une alternance démocratique véritable au pouvoir dans le pays. C'est le cas de toutes les Constitutions que le Congo a connues pendant la période du monopartisme de 1963 à 1991. Ces Constitutions ne prévoyaient ni la limitation du nombre de mandats présidentiels, ni la limite d'âge pour exercer la fonction suprême. Le président de la République n'était jamais élu directement par le peuple, mais plutôt par le parti. D'autres Constitutions favorables à l'alternance démocratique ont été tout simplement violées pour être changées. C'est le cas de la Constitution du 20 janvier 2002 qui fixait à deux le nombre de mandats présidentiels; à sept pour la durée du mandat et prévoyait à 70 ans la limite d'âge pour ne plus se représenter à une élection présidentielle. Elle a été remplacée par celle du 6 novembre 2015 adoptée lors du référendum controversé le 25 octobre 2015. Cette Constitution fixe à trois le nombre de mandats présidentiels et à cinq ans pour la durée sans préciser la limite d'âge. Tous ces constats sont consignés dans le rapport, en vue d'éveiller la conscience citoyenne sur les dangers que comportent les changements non justifiés de Constitutions»*, a indiqué le conférencier.

Les journalistes après la formation

En publiant ce rapport, *«Tournons la Page»* section Congo pense que la démocratie est soumise à une dure épreuve en République du Congo. *«Les coups d'Etat sont devenus une règle et les élections, le principe. La sortie des Présidents est une éternelle histoire de honte, d'humiliation, de barbarie et de sang»*.

Une série de recommandations au Gouvernement, au Parlement et à la classe politique en vue de la mise en place d'une commission sur la réforme constitutionnelle a été faite.

A noter que la coordination de *«Tournons la page»* section Congo est assurée par l'Eglise évangélique du Congo (EEC) à travers l'Action évangélique pour la paix (AEP) et l'Eglise catholique par le biais de la Commission Justice et Paix.

Philippe BANZ

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député Jean Tite Ntessani inhumé à Brazzaville

Décédé le 17 juillet 2020 à Brazzaville à l'âge de 71 ans, Jean Tite Ntessani, député PCT de Mindouli I, dans le Pool, a été inhumé le 29 juillet dernier au cimetière du centre-ville. Un hommage officiel lui avait été rendu au Palais des congrès. C'était en présence des présidents des deux Chambres du Parlement, Isidore Mvouba pour l'Assemblée nationale et Pierre Ngolo pour le Sénat; des membres du Gouvernement et des parlementaires.

Isidore Mvouba se recueillant devant la dépouille mortelle

Vive émotion, souvenirs, moments d'évocation ont marqué la cérémonie d'hommage à Jean Tite Ntessani, né le 19 février 1949 à Kindzaba, dans le district de Mindouli. Son parcours scolaire a été sanctionné par le CEPE, obtenu en 1962, et le certificat des inspecteurs adjoint en 1965.

Intégré à la Fonction publique, il est affecté à Divenié, dans le département du Niari. Tout en poursuivant son métier, il s'inscrit aux cours d'informatique par correspondance en France, en 1970. Le défunt bénéficiera plus tard, en 1974, d'un stage en France couronné par un diplôme d'analyste-programmeur en 1977. Il est embauché à l'Office congolais d'informatique (OCI). En 1989, il obtient en France son diplôme s'ingénieur en informatique.

Sa vie politique a commencé en 2004 où il intègre le Club 2002 PUR, puis le PCT en 2012. Elu aux législatives de juillet 2012 comme suppléant dans la circonscription de Mindouli I, il siégeait à l'Assemblée nationale jusqu'à sa mort.

L'homme aux vies multiples, Jean Tite Ntessani laisse sans voix ses familles biologique, politique et professionnelle. A la lumière des parcours scolaires, professionnels et politiques du défunt, ses amis disent qu'il a eu une vie remplie. Une vie faite de collaboration, de services et de proximité avec les autres.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°01/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	28.554 du 10/07/2019	Plle(s) 06	Bloc 47	Section BP	Superficie 600,00m²	MPITA	Arr.1	MOUANZA Viviane Sylvie
2	28.542 du 04/07/2019	Plle(s) 11	Bloc 68	Section BM	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	NKOUNKOU Elvis Fréderickson Armel
3	28.551 du 09/07/2019	Plle(s) 03	Bloc 126	Section BH	Superficie 750,00m²	TCHIMAGNI Aviation	Arr.1	EQUEBAT IKKO Ralph David
4	27.073 du 17/07/2017	Plle(s) 08	Bloc 93	Section BM3	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAZIKOU ZALA Gilberte
5	28.515 du 19/06/2019	Plle(s) 19	Bloc 11	Section M²	Superficie 750,00m²	AEROPORT	Arr.1	GNAMBI QUESSIA Grâce
6	28.427 du 03/05/2019	Plle(s) 01	Bloc 156	Section BL	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	LOEMBA Paris Gérad
7	28.573 du 19/07/2019	Plle(s) 01 à 04	Bloc 115	Section BNJ	Superficie 2000,00m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA NZASSI	MAHMOUDI AHMAD
8	28.574 du 19/07/2019	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 714,00m²	NTANDOU YAFA	TCHIAMBA NZASSI	MAHMOUDI AHMAD
9	28.572 du 19/07/2019	Plle(s) 03 et 05	Bloc 96	Section BNJ	Superficie 1000,00m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA NZASSI	MAHMOUDI AHMAD
10	28.608 du 01/08/2019	Plle(s) 06	Bloc 15	Section BN	Superficie 370,15m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	DUSSAUD Hélène née OPITA
11	28.367 du 19/03/2019	Plle(s) 07	Bloc 45	Section M	Superficie 261,79m²	SOCOPRISE	Arr.1	Monsieur et Madame OYALI née EKOUORI Félicité
12	28.448 du 13/05/2019	Plle(s) 08	Bloc 154	Section BM5emeTr	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	TOULOUM Sarah Taliane
13	28.447 du 13/05/2019	Plle(s) 03	Bloc 154	Section BM5	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	TOULOUM Olivia Rose
14	28.820 du 27/11/2019	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 10.137m²	HINDA	SP DE HINDA	MAHMOUDI AHMAD
15	28.532 du 28/06/2019	Plle(s) 02	Bloc 102	Section BH	Superficie 400,00m²	TCHIMAGNI-AVIATION	Arr.6	SITA Chely Christel
16	28.751 du 10/10/2019	Plle(s) 05	Bloc 06	Section BX	Superficie 562,50m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MIGNOT Pierre Patrcik
17	28.621 du 07/08/2019	Plle(s) 04 bis	Bloc 01	Section BL	Superficie 152,51m²	NGOYO LA PLAINE	Arr.6	MIEMOUNSI CHRISGA HETH
18	28.464 du 22/05/2019	Plle(s) 07	Bloc 122	Section BXA	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	BILALI MANGOUKOU Philo Revie
19	28.461 du 20/05/2019	Plle(s) 03	Bloc 58	Section BN	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MIYONGO MOKOKO Guillaumette
20	28.527 du 26/06/2019	Plle(s) 15	Bloc 74	Section BC	Superficie 300,00m²	MPAKA-KM8	Arr.3	BOUGNENI Chantal
21	28.536 du 03/07/2019	Plle(s) 07	Bloc 75	Section BNA	Superficie 200,00m²	NGOYO	Arr.6	SAMA Comblée Yannis Céleste
22	28.639 du 20/08/2019	Plle(s) 02 et 03	Bloc 60	Section BS	Superficie 1090,83m²	AEROPORT	Arr.1	BOUKAMA Daniel
23	28.677 du 05/09/2019	Plle(s) 03	Bloc 40	Section BY1ère tranche	Superficie 500,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MILANDOU LOUTAYA Geaneadelle
24	28.466 du 23/05/2019	Plle(s) 01 et 14	Bloc 16	Section BX	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	NKOUMBOU Julien Rigobert
25	28.481 du 03/06/2019	Plle(s) 04	Bloc 34	Section BR	Superficie 378,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	EBAMBA-ATSONGO Lucie Viviane
26	28.443 du 08/05/2019	Plle(s) 10 bis	Bloc 272	Section BN	Superficie 150,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	KOMBELLY DA Ruisseau des Merveilles
27	28.473 du 29/05/2019	Plle(s) 09 bis	Bloc 81	Section BT	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	KALLA Marcel
28	28.563 du 12/07/2019	Plle(s) 01 et 02	Bloc 268	Section BN	Superficie 932,50m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	PANZOU-NKAYA Breis Burel
29	28.459 du 17/05/2019	Plle(s) 08	Bloc 74	Section J	Superficie 571,99m²	MPITA	Arr.1	NGONGO J. Muriel, NGONGO MOUANKELE M. Jennifer, NGONGO G. Anne
30	28.676 du 05/09/2019	Plle(s) 04	Bloc 115	Section BP Suite	Superficie 800,00m²	MPITA LOYA	Arr.1	SAFOU BELLO Eddie Mireille
31	5.382 du 04/06/2014	Plle(s) 01, 02, 03 et 04	Bloc 193	Section ABX1 suite	Superficie 2000,00m²	LEMBA (SI-MBELI)	Arr.5	MOUNKALA SAMBA Cédric
32	5.383 du 04/06/2014	Plle(s) 01 à 08	Bloc 194	Section ABX1 suite	Superficie 4000,00m²	LEMBA (SI-MBELI)	Arr.5	MOUNKALA SAMBA Cédric
33	5.384 du 04/06/2014	Plle(s) 01	Bloc 195	Section ABX1 suite	Superficie 4000,00m²	LEMBA (SI-MBELI)	Arr.5	MOUNKALA SAMBA Cédric
34	28.812 du 22/11/2019	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 160.000m²	VILLAGE TCHISSENDJI	TCHIAMBA NZASSI	OTTONELLO Fabio
35	28.630 du 14/08/2019	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 20.000m²	MAKOLA	SP HINDA	SOCIETE IMEX BLISS PHARMA
36	27.954 du 12/07/2018	Plle(s) 01	Bloc 91	Section /	Superficie 303.338m²	BAS-KOUILOU	MADINGOU KAYES	S.C.I FUMUTOTO
37	28.585 du 25/07/2019	Plle(s) 321 bis	Bloc /	Section D	Superficie 188,96m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	S.C.I LOV (Etat Congolais)
38	28.397 du 10/04/2019	Plle(s) 22 bis	Bloc 54	Section H	Superficie 180,17m²	ZONE TROIS GLORIEUSES	Arr.1	HOUNDOU MANTISSA YVON Krasmer Sadna
39	27.974 du 24/07/2018	Plle(s) 03, 05,07 et 09	Bloc 150	Section BM	Superficie 2000,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUKILOU TCHIMBAKALA Sergil Boris
40	24.520 du 16/01/2015	Plle(s) 06	Bloc 46	Section BNB	Superficie 200,00m²	MAYINGA	Arr.6	GOUAKAMABE EKOKO Habib Aymar

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau, **Armand Michel MASSA**,
Inspecteur Principal des Impôts et des Domaines

Fait à Pointe-Noire, le 21 Janvier 2020

SENAT

La commission économie et finances se dote d'un site Internet

La présentation officielle de ce site Web a eu lieu le 29 juillet dernier dans la salle de banquet du Palais des congrès. En présence du président de la commission Jean-Marie Epouma.

Financé par la Banque mondiale, à travers le projet de réformes intégrées du secteur public (PRSP) suite à un accord de prêt conclu avec le Gouvernement, ce projet a été piloté par le consultant Andely Aymar.

Dans sa quête de performance, la commission économie et finances a choisi de se doter d'un instrument de communication à la dimension de ses attentes. *«La mutation des supports technologiques s'opère à une vitesse bouleversante et influence chaque sphère de la vie sociale. Il s'agit donc de prendre le train en marche si on ne veut pas demeurer les analphabètes des temps modernes. Même l'actualité mondiale du moment, dopée par la pandémie à coronavirus, nous interpelle aux nouveaux défis à relever dans ce cadre, nous force à changer nos habitudes professionnelles et à intégrer ces outils technologiques. Raison pour laquelle nous procédons au lancement de notre site Web*», a indiqué Jean-Marie Epouma.

En s'appropriant ce portail virtuel, la commission économie et finances du Sénat entend ouvrir son action au monde à travers trois objectifs majeurs: arrimer son administration à la modernité; informer le public sur les activités et les travaux de la commission; publier les rapports découlant de ces travaux; susciter un état d'éveil des sénateurs et collaborateurs au langage informatique. Jean-Marie Epouma a pour cela invité l'ensemble des sénateurs et collaborateurs de la commission à une remise en cause totale dans la maîtrise du nouvel outil.

Jean-Marie Epouma

La présentation du site

A noter que la commission économie et finances du Sénat fait partie des maillons qui composent la haute Chambre du Parlement. Elle a pour missions de traiter des lois d'essence économique et financière.

KAUD

LIKOUALA

Donald Mobobola apporte son soutien au préfet Gilbert Djombo Bomondjo

Le président du comité de soutien des cadres de la Likouala, Donald Mobobola, a animé une conférence de presse le 27 juillet dernier à Brazzaville. En présence des filles et fils de ce département, le conférencier a appelé à la cohésion et à l'unité autour du préfet Gilbert Djombo Bomondjo victime, selon lui, d'un acharnement.

Donald Mobobola pendant la conférence de presse.

Pour Donald Mobobola, la cabale contre le préfet de la Likouala est orchestrée par quelques fils de ce département qu'il a qualifiés d'ennemis du préfet. Il a estimé que les filles et fils de la Likouala devraient continuer à vivre dans l'unité et la cohésion qui a constitué le thème de cette conférence de presse.

Cette unité et cette cohésion sous-entendent, selon le conférencier, le respect des cadres originaires de la Likouala *«mis à mal par quelques personnes du fait de leur égo, plongeant ainsi le département dans la division»,* a soutenu Donald Mobobola.

A l'orée de l'élection présidentielle de 2021, le président de ce comité pense que la Likouala n'a pas besoin d'un tel spectacle, *«moins encore des insultes à l'endroit des autorités locales».*

D'où sa condamnation ferme de cette attitude qui n'honore pas, selon lui, le département. *«De tels comportements ne peuvent être tolérés ni acceptés. Les filles et files de la Likouala doivent rester unis pour donner davantage de vitalité et de vigueur à l'action du chef de l'Etat»*, a déclaré l'orateur.

En apportant son soutien au préfet Gilbert Djombo Bomondjo, il a fait savoir que la Likouala n'est pas à vendre et ne sera pas à vendre.

KAUD

EDUCATION

Le Partenariat mondial pour l'éducation apporte son appui au Congo

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation Anatole Collinet Makosso a conféré avec les responsables de trois agences du Système des Nations Unies au Congo (UNICEF, UNESCO et HCR), représentant les partenaires à l'éducation. C'était le 27 juillet dernier à Brazzaville. La question du financement de l'éducation primaire en cette période de Covid 19 par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a été le point essentiel de cet échange.

Anatole Collinet Makosso, 2e à partir de la g. entouré des chefs d'agences du système onusien

Ce projet estimé à 7.000.000 de dollars américains, permettra d'assurer la continuité des apprentissages pour l'enseignement de base dans tout le pays, en combinant l'apprentissage et les mesures de prévention contre la maladie à Coronavirus et à garantir la réouverture des écoles. *«Nous avons eu une réunion très spéciale. En compagnie de l'UNESCO et du HCR nous sommes venus présenter la proposition d'un programme d'appui accéléré dans le cadre de la COVID 19 initié par le Partenariat mondial pour l'éducation»*, a dit Micaela Marques de Sousa, représentante de l'UNICEF, à l'issue de l'entretien.

La contribution du PME complète les autres financements du budget national et extérieur. Elle est axée spécifiquement sur trois aspects: la continuité pédagogique pour tous les élèves dans l'éducation de base (préscolaire, primaire et le premier cycle du secondaire ainsi que l'éducation non formelle) pendant la fermeture des écoles, la préparation de la réouverture des classes et le renforcement de la résilience. La lutte contre la COVID 19 reste la cible.

Les activités prévues ciblent plus de 1.285.640 apprenants scolarisés. Un accent particulier sera mis sur le ciblage des filles qui représentent 47% du total des apprenants. Une étude menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2018-2019 sur les violences de genre en milieu scolaire et en ligne a révélé la grande vulnérabilité à laquelle les filles sont exposées aussi bien en milieu scolaire qu'en dehors. Ce programme intégrera les actions favorisant la prévention de ces violences physiques ou morales. Ces actions seront soutenues par des activités d'habilitation des filles elles-mêmes à travers l'organisation des clubs d'animation scolaire par des supports audiovisuels.

Germaine NGALA

Coup d'oeil en biais

Comme si le général Jean-Marie Michel Mokoko avait eu «l'intention de fuir»

A Brazzaville, on a hésité longtemps avant d'accorder au général Jean-Marie Michel Mokoko l'autorisation d'être évacué à l'étranger. Mais les autorités gardent toujours l'œil sur l'ancien candidat malheureux à la présidentielle de 2016, puisque des agents de sécurité congolais l'ont accompagné jusqu'à Istanbul en Turquie. Ils ont été *«privilégiés»,* par rapport au médecin personnel de l'ex-chef d'Etat-major des Forces armées congolaises (FAC) débarqué (''sans explication logique'' pour d'aucuns) in-extremis à l'aéroport international Maya-Maya alors qu'il avait obtenu toutes les autorisations d'usage pour accompagner son malade. *«Comme si, pour les autorités congolaises, la demande d'évacuation sanitaire n'était qu'un moyen pour le général Mokoko de s'échapper de la Maison d'arrêt de Brazzaville où les conditions carcérales seraient très dures pour lui»,* commente la rue.

Inquiets pour Mokoko, ils contactent leurs amis de Turquie

Les responsables de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) sont inquiets du fait qu'au dernier moment, le médecin personnel de Jean-Marie Michel Mokoko ait été «empêché» de prendre l'avion médicalisé qui a transporté l'officier général en Turquie. Le directeur exécutif de l'Observatoire, M. Trésor Nzila Kendet, a indiqué que, de toute façon, l'OCDH est en contact avec l'organisation des droits de l'homme sœur de Turquie pour que les autorités turques prennent «*toutes les dispositions nécessaires pour garantir au général (NDLR: Jean-Marie Michel Mokoko) les soins de santé»*

Les salaires et les primes, sinon la grève!

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-U) est de nouveau secoué par la grogne sociale. En effet, l'intersyndicale du plus grand établissement sanitaire du pays est revenue en force vendredi dernier pour réclamer le versement de trois mois de la prime COVID-19 promise par le Gouvernement le 27 mai dernier aux travailleurs réquisitionnés pour la riposte à la pandémie de coronavirus, la dotation en équipements de protection individuelle contre la COVID-19, les salaires des mois de juin et juillet concomitamment et l'application de la loi sur les départs à la retraite. Elle a donné un délai de sept jours, à compter du 31 juillet, aux autorités habilitées pour satisfaire leurs doléances, sinon la grève suspendue antérieurement sera relancée. Les sorties de l'intersyndicale du CHU-B sont devenues cycliques.

Une maison ravagée par un incendie à Talangaï : 3 morts !

Le dernier incendie en date à Brazzaville, qui en allonge une liste tristement garnie, est celui de la rue Lampama à Talangaï (Sixième arrondissement), où une maison a été dévorée par les flammes vendredi 31 juillet vers 2h du matin. Trois personnes, une mère de famille et deux de ses enfants, un garçon de 5 ans et un autre de 15 ans, y ont trouvé la mort. Les pompiers appelés au secours, ont eu le mérite au moins d'avoir réussi à sauver la vie aux autres occupants de la maison, dont une fille de 12 ans, d'éviter que le feu ne se propage aux maisons voisines, limitant ainsi le désastre. On se perd en conjectures sur l'origine de l'incendie.

Les pachydermes, mieux protégés que les hommes?

Lundi 26 juillet dernier, un drame s'est produit dans un village de la Likouala où le corps d'une fille a été retrouvé dans la forêt. L'infortunée a été chargée par un éléphant et a trouvé la mort quelques minutes après son transport dans un centre sanitaire. Il faut dire que la présence des éléphants et autres bêtes sauvages aux alentours des villages menace sérieusement la sécurité des paysans. Ceux-ci sont impuissants, craignant la répression des pouvoirs publics au cas où ils essayeraient de se débarrasser de ces animaux protégés. Les services habilités devraient *«trouver une solution»* qui convient pour *«régler»* ce *«problèmes»*, a commenté le porte-parole de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), Honoré Sayi, invité spécial du journal dominical de Radio-Congo. Une campagne de contrôle ciblé n'est-elle pas envisageable?

Examens d'Etat et marchands d'illusions

Durant la période des examens d'Etat apparaissent de partout des marchands d'illusions dont l'objectif est d'extorquer de l'argent aux élèves et aux parents d'élèves. C'est le cas de beaucoup de promoteurs d'écoles privées signalés par un lecteur, qui auraient demandé de l'argent pour permettre l'admissibilité des élèves de leurs établissements. Ils appâtent élèves et parents par leurs prétendus réseaux et relations à la direction des examents et concours. *''Il faut savoir raison garder au risque de jeter votre argent par la fenêtre'',* prévient notre lecteur.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

EDUCATION

Appuyer l'autonomisation des filles et des femmes par la formation

Quelques 274 jeunes filles et femmes vulnérables ont bénéficié d'une formation pour l'insertion professionnelle et les activités génératrices de revenus (AGR) à Brazzaville. A l'issue de cette formation, 27 d'entre elles ont reçu des kits d'insertion économique. La cérémonie de restitution de ces formations et de remise des kits a eu lieu vendredi 31 juillet 2020. C'est Genny Mabika, représentante de l'administrateur-maire de Mfilou-Ngamaba, qui l'a patronnée en présence de Valonne Fernandes Kioungou Ndombolo, coordonnateur du projet *«Promotion des droits et autonomisation socio-économique des femmes et filles vulnérables»* et des chefs de quartiers des différents arrondissements.

Un échantillon de femmes bénéficiaires des kits d'insertion

Mis en œuvre par l'association Azur Développement avec l'appui financier de l'Union Européenne, le projet «Promotion des droits et autonomisation socio-économique des femmes et filles vulnérables» est présent dans les départements de Brazzaville, Bouenza et Pointe-Noire pour une durée de 30 mois. L'objectif est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des femmes et des filles par l'accès aux services de santé et l'autonomisation économique.

Présentant le projet, Valonne Fernandes Kioungou Ndombolo a précisé que 9649 personnes sont bénéficiaires de ce projet dont 700 femmes et filles victimes de violences, 1440 femmes et filles séropositives, 2370 femmes et filles défavorisées, 1500 hommes, 1500 garçons dont 250 enseignants de 25 écoles secondaires, 399 professionnels de santé répartis dans 20 centres. Ce projet intervient à Brazzaville (Djiri, Talangaï, Makélékélé, Mfilou, Moungali, Madibou), Pointe-Noire (Louandjili, Mongo Mpoukou, Tsié-Tsié, Mvoumvou, Ngoyo) et Bouenza (Nkayi, Loutété, Yamba). Il a organisé des formations pour 15 organisations de femmes et jeunes filles en gestion d'organisations, gestion de projets, mobilisation des ressources et plaidoyer; une campagne de sensibilisation à l'endroit de 4000 femmes, 2000 jeunes filles, 250 enseignants et 399 professionnels de santé. Six organisations de femmes ont été formées dans l'animation des sessions de sensibilisation. Cinq organisations de femmes ont été appuyées pour la rédaction des rapports d'enquête sur le suivi des engagements nationaux en matière de santé reproductrice, des actions de plaidoyer sur le droit à la planification familiale, le droit à l'information sur les moyens de contraception et leur utilisation, et le droit à la protection contre la violence sexuelle. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans les marchés des arrondissements avec les comités de marché, etc.

Au cours de la restitution de formations, 27 femmes des différents arrondissements de Brazzaville ont reçu des kits pour des activités génératrices de revenus.

Gloria Bouenda, vendeuse de beignets, s'est réjouie des kits reçus. Elle a remercié le coordonnateur du projet et toute son équipe pour les formations qui ont abouti à la remise de ces différents kits. La bénéficiaire a exhorté les autres femmes à la patience. *«Ce kit reçu me permettra d'être autonome. Je pourrai prendre en charge ma famille»*, a-t-elle confié.

Pour sa part Liz Moungalla, vendeuse de sandales au marché Moungali s'est exprimée en ces termes: «Azur développement avait mené une campagne de sensibilisation au mois de mars, j'ai été accompagnée, tout en suivant les différentes formations et j'ai été bénéficiaire de cette marchandise. Je ne peux que remercier l'association pour les bonnes actions menées envers les jeunes filles et les femmes».

Pour Genny Mabika, la remise des kits vient à point nommé pour soutenir des femmes et filles bénéficiaires à relever leur commerce et d'autres pour débuter une activité dans un contexte difficile. Pour celles qui ont bénéficié des formations professionnelles, a-t-elle indiqué, qu'elles puissent s'insérer à la fin de leur formation. La représentante de l'administrateur-maire de Mfilou-Ngamaba a en outre encouragé Azur développement pour ses initiatives. Aux femmes, elle leur a demandé de faire bon usage les kits reçus et de faire fructifier leur commerce.

A noter que les jeunes filles et femmes ont été sensibilisées à la prévention des grossesses précoces, non désirées et au Vih/Sida, afin de réduire leur vulnérabilité.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Les journalistes impliqués dans la gestion des ressources forestières

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en collaboration avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RDPH), a conduit une session de formation au profit des journalistes pour renforcer leurs capacités sur la gouvernance forestière. C'est grâce à l'appui financier du département britannique pour le développement international (DFID), dans le cadre du programme gouvernance forestière, marchés et climat (FGMC) que cette formation a eu lieu à Brazzaville, mardi 28 juillet 2020. Les travaux ont été ouverts par Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'homme, en présence de Symphorien Azantsa, facilitateur au Congo du projet appui à la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire-application des réglementations forestières, gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT).

Les journalistes participant à la visioconférence

Le but visé a été de préparer les professionnels des médias à la réalisation des investigations dans le milieu forestier. Cet atelier a apporté des réponses à la thématique de l'accès à l'information pour tous, en tant qu'atout majeur pour améliorer la gouvernance forestière.

Les journalistes venus d'un certain nombre d'organes de presse publics et privés de l'audiovisuel, de la presse écrite et des journaux en ligne ont renforcé leurs capacités sur les illégalités forestières et la gouvernance forestière. La formation a été focalisée sur des thèmes divers visant à mieux cerner les aspects de l'illégalité forestière. Ces conférences ont été successivement présentées par Darnel René Bemba, membre de la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme, Alain Ossebi, coordonnateur de la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité au ministère de l'Economie forestière, Bienvenu Louzolo, coordonnateur du groupe de travail sur la communication de l'APV-FLEGT et Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH.

Ces différents exposés ont édifié les participants sur la lutte contre l'exploitation illégale des forêts, un défi. La gouvernance forestière implique une chaîne de responsabilités des multi-acteurs. Dans cette chaîne, les médias doivent jouer un rôle clé pour favoriser l'accès à l'information du grand public et permettre d'améliorer la transparence dans le secteur forestier. Au regard du constat, dans les grilles des programmes des médias et les focus, les questions des illégalités forestières ou celles liées à l'exploitation des ressources naturelles sont pratiquent rares, presque inexistantes.

Ces illégalités occasionnent pourtant des pertes énormes à l'Etat en terme de revenu et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les médias comme relais, doivent rechercher l'information sur les illégalités et la relayer au grand public. C'est pourquoi, à l'ouverture des travaux, Symphorien Azantsa, facilitateur au Congo de l'APV-FLEGT a souligné que « le choix des journalistes n'est certainement pas dû au hasard. L'accès à l'information occupe une place de choix ».

Pendant la formation, les journalistes ont revisité les enjeux de la gouvernance forestière et explorer quelques mécanismes innovants développés pour répondre aux défis majeurs que pose la mal -gouvernance. Ils se sont appesantis sur les opportunités qui existent et qui sont en faveur d'un plus grand engagement des hommes et femmes de médias.

Ouvrant les travaux, Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'OCDH a déclaré : « Vous savez très bien que notre pays s'est engagé depuis des années dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, en particulier le bois et les journalistes ont un rôle très important dans la communication dans ce secteur ».

Cet atelier a permis aux hommes et femmes des médias de partager l'information et les connaissances sur la problématique de la gouvernance forestière, qui est l'ensemble des règles de gestion forestière fondées sur le principe de la prise en compte par l'administration publique des besoins et de l'implication de tous les acteurs. Ces règles influent largement sur l'utilisation durable, efficace et équitable des ressources forestières. Les défis que posent l'abattage illégal et la contrebande empêchent de transformer ce potentiel en atout de croissance économique. Le prélèvement illégal du bois met sérieusement en péril les ressources forestières et fait courir de graves risques à caractère économique, environnemental et social, notamment un appauvrissement de la biodiversité ou encore la destruction et la dégradation des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations dépendant des forêts. Cette formation a débouché sur la mise en place d'un réseau des journalistes pour la gouvernance de ressources naturelles.

Philippe BANZ

INSTITUTIONS

Les 35 membres de la Haute autorité anticorruption ont prêté serment

En présence du ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfried Bininga, les 35 membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption, la concussion et les infractions assimilées, récemment nommés par décrets du Président de la République et du Premier ministre, ont prêté serment lundi 27 juillet dernier au Palais de justice de Brazzaville. C'était devant Christian Oba, président de la Cour d'appel et Michel Oniangué, Procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville.

Photos de famille après la cérémonie

Dans ses différentes allocutions, le Chef de l'Etat n'a de cesse de décrier les pratiques rétrogrades qui avilissent et tirent le pays vers le bas. Ces pratiques sont, entre autres, la fraude, la concussion, la corruption, etc. C'est pour pallier ce mal qui freine le développement du pays que les autorisés ont pensé mettre en place un instrument de plus contre les antivaleurs. *«Les attentes sont fortes aussi bien au niveau national qu'international, voire de nos partenaires. La lutte contre la corruption est un grand défi pour les gouvernants qui militent actuellement pour l'assainissement des finances publiques»*, a souligné le ministre Bininga.

La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) est une autorité administrative indépendante jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est chargée, entre autres, d'assurer la sensibilisation et l'éducation des citoyens aux effets néfastes engendrés par la corruption, la concussion, la fraude et les autres infractions; proposer au Gouvernement la stratégie nationale de prévention contre ce fléau; prévenir et combattre les antivaleurs, sous toutes leurs formes, dans le secteur public et privé; contribuer au renforcement de la bonne gouvernance, etc. Présidé par Emanuel Olita Ondongo secondé de Michel Mombili comme secrétaire général, la HALC est composée de quatre chefs de département, huit chefs de division et 21 enquêteurs-investigateurs tous choisis sur examen du dossier soumis par appel à candidature, selon les critères d'expérience professionnelle et de probité morale.

Nommés pour un mandat de cinq ans non renouvelables, les membres de la HALC ont juré, main droite levée, devant l'autorité judiciaire de remplir leur fonction avec probité, honnêteté, impartialité, intégrité et objectivité, dans le respect de la Constitution et des lois de la République. Après quoi, le président de la Cour d'appel les a investis immédiatement dans l'exercice de leur fonction. Non sans quelques conseils à l'appui: «la loi vous reconnait le pouvoir d'auto saisine…la loi vous investit de toutes prérogatives qui vous permettent d'agir…mais vos pouvoirs sont limités dans le cadre des enquêtes. Vous êtes des enquêteurs et non des juges…vous devez travailler en parfaite collaboration avec le parquet de la République», a rappelé Christian Oba.

Marcellin MOUZITA M.

COTE D'IVOIRE

Hamed Bakayoko, nouveau Premier ministre

Le Président Alassane Ouattara a nommé jeudi 30 juillet 2020 Hamed Bakayoko en qualité de Premier ministre, tout en conservant le portefeuille de la Défense. Il succède à Amadou Gon Coulibaly, décédé le 8 juillet dernier, et dont il assurait jusqu'ici l'intérim.

Hamed Bakayoko

Pilier du régime, très proche du Président Alassane Ouattara et âgé de 55 ans, Hamed Bakayoko n'a jamais quitté le Gouvernement depuis 2003. En pleine crise, après les accords de Linas-Marcoussis, il devient ministre des Nouvelles technologies et de l'information dans le Gouvernement d'union nationale, sous les couleurs du Rassemblement des républicains (RDR), parti d'Alassane Ouattara. Il occupe ce poste jusqu'à l'accession au pouvoir de l'actuel chef de l'Etat. Puis, devenu ministre de l'Intérieur, il est notamment aux premières loges lors de l'attentat de Grand Bassam, à Abidjan en mars 2016. En 2017, il hérite du portefeuille de la Défense, avec pour mission, entre autres, la réconciliation au sein des Forces armées toujours marquées par les stigmates de dix années de guerre civile et de la crise post-électorale de 2010 à 2011 à l'issue de laquelle Alassane Ouattara accède à la présidence de la République. Hamed Bakayoko est né le 8 mars 1965 à Abidjan. Il a d'abord œuvré dans la communication et l'information. En 1990, à 25 ans, militant au sein du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), parti unique, il est propulsé à la tête du journal «Le Patriote» qui émane du RDR. A l'âge de 28 ans, il est propulsé à la tête de la première radio privée commerciale de Côte d'Ivoire, Radio Nostalgie, puis en 2000, il dirige Nostalgie Afrique. Ce qui n'était pas une surprise pour celui qui, à 13 ans, était déjà rédacteur en chef du journal du collège moderne d'Adjamé, à Abidjan. Depuis 2018, il est maire d'Abobo, qui figure parmi les deux communes les plus peuplées de la capitale économique ivoirienne. Lui qui était pressenti comme dauphin d'Alassane Ouattara dans la perspective de la présidentielle d'octobre 2020. Au mois de mars dernier, le Président Ouattara, lui préférait Amadou Gon Coulibaly pour devenir le candidat du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), parti au pouvoir. Celui-ci, après un long séjour en France a fini par succomber le 8 juillet dernier à Abidjan un infarctus à l'issue du Conseil des ministres.
C'est dans un contexte de suspense entretenu sur la candidature d'Alassane Ouattara à un troisième mandat qu'Hamed Bakayoko accède à la Primature.

Alain-Patrick MASSAMBA.

GABON

Le parti au pouvoir sanctionne certains de ses membres

Récemment, le Gabon a voté une loi dépénalisant l'homosexualité. Mais tous les sénateurs et députés membres du Parti démocratique gabonais (PDG), parti au pouvoir, qui se sont abstenus à voter ont été sanctionnés par la commission permanente de la discipline du parti. En tout, 25 cadres ont reçu une mise en demeure et un avertissement avec inscription au dossier.

Des dignitaires du PDG désormais persona non grata

Depuis plus de 52 ans, le Parti démocratique gabonais n'a jamais été aussi sévère contre ses principaux caciques. Au nombre des responsables punis, figurent Léonard Andjembé, vice-président du Sénat, considéré comme l'un des gardiens du temple, à ce poste depuis plus de 10 ans. Il faut aussi ajouter plusieurs membres de l'Assemblée nationale, parmi lesquels Malika Bongo Ondimba, fille aînée du Président Ali Bongo, et Idriss Ngari, un autre poids lourd de l'époque du défunt Président Omar Bongo. L'ancien Premier ministre au moment du vote le 25 juin dernier, Julien Nkonghe Békalé a été sanctionné du fait de n'avoir pas organisé des concertations des groupes parlementaires du parti à l'Assemblée nationale et au Sénat. Limogé de son poste juste après le vote de cette loi controversée, alors qu'il s'était présenté comme le principal défenseur de la cause homosexuelle au Gabon.
David Ella Mintsa, un des porte-paroles du PDG également, ainsi que Pacôme Moubelet Boubeya, actuel ministre des Affaires étrangères ont également été sanctionnés.
Tous ces cadres resteront à leurs postes, mais dans l'avenir, ils ne seront plus prioritaires aux nominations et risquent la radiation en cas de récidive.

Gaule D'AMBERT

COVID-19

L'Afrique atteint le cap du million de cas

Les infections à la COVID-19 en Afrique vont dépasser le million de cas dans les jours à venir pendant que la pandémie s'étend dans plusieurs pays de forte infection. En un peu plus de trois semaines, le nombre de cas sur le continent a presque doublé atteignant 889 457, avec 18 806 décès.

Dans l'ensemble, la pandémie s'accélère, le nombre de nouveaux cas ayant augmenté de 50% au cours des 14 derniers jours par rapport à la quinzaine précédente. Toutefois, seuls cinq pays représentent environ 75% des cas cumulés de COVID-19: Algérie, Egypte, Ghana, Nigeria et Afrique du Sud. L'Afrique du Sud représente à elle seule environ la moitié du total des cas sur le continent. En tout, 4376 nouveaux décès y ont été enregistrés au cours des 14 derniers jours, ce qui correspond à une augmentation de 22% par rapport aux deux semaines précédentes.
Sept pays d'Afrique subsaharienne ayant précédemment imposé des mesures de confinement et qui ont actuellement commencé à les assouplir ont connu une hausse de 20% du nombre de cas au cours des deux dernières semaines. Certains pays comme la République du Congo et le Maroc ont dû remettre en place les mesures de confinement partiel en raison de l'augmentation du nombre de cas.
«Le continent se trouve à un moment charnière, puisque l'Afrique approche le million de cas», a déclaré Dr Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique. L'une de nos plus importantes responsabilités collectives est de protéger les agents de santé de première ligne, qui sont exposés à des risques élevés. Quarante et un pays africains ont signalé près de 14 000 infections chez les agents de santé. Dans 16 pays ayant signalé ces infections au cours du mois dernier, près d'un quart ont enregistré une augmentation au cours des deux dernières semaines par rapport à la quinzaine précédente.
Les mesures de santé publique telles que les tests, la recherche des contacts, l'isolement et les soins aux patients restent au cœur de la riposte, tout comme la prévention des infections par le lavage des mains, la distanciation physique et le port du masque. La levée des mesures de confinement qui ont contribué à ralentir la propagation de la COVID-19 devrait être fondée sur des preuves, échelonnée et ciblée.
Alors que les frontières commencent à ouvrir à nouveau et que la célébration de la fête islamique de l'Aïd al-Adha, marquée par des rassemblements sociaux et religieux, est prévue pour le vendredi, il est à craindre une propagation du virus, même dans les zones qui ont jusqu'ici été épargnées par la COVID-19, si les précautions nécessaires ne sont pas prises.
«A l'approche de la fête de l'Aïd Al Adha, il existe un risque accru de transmission en raison des rassemblements sociaux et religieux de masse. Toute décision de restreindre, modifier, reporter, annuler ou organiser un rassemblement de masse doit être fondée sur une évaluation des risques standardisée et s'inscrire dans le cadre d'une approche globale, adoptée par les autorités pour faire face à la pandémie», a déclaré Dr Ahmed Al-Mandhari, Directeur régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale.
L'OMS a récemment publié des directives aux pays et aux communautés sur les mesures de santé publique applicables dans le cadre de l'Aïd Al Adha en pleine pandémie de COVID-19. La sous-déclaration des cas est un défi car le taux de dépistage de la COVID-19 en Afrique reste faible par rapport aux critères mondiaux, mais la capacité à effectuer des tests s'est considérablement améliorée. Environ 7,7 millions de tests ont été effectués depuis février. A la mi-juillet, le nombre de tests réalisés pour 10 000 habitants était inférieur à 100 dans 43 pays sur les 54 évalués.
Bien que les infections soient en augmentation sur le continent, la tendance est variable. Neuf pays d'Afrique subsaharienne ont signalé une baisse du nombre de cas au cours des trois dernières semaines. Le Gabon et la Mauritanie ont fait des progrès significatifs, le temps nécessaire pour le doublement de cas augmentant. A Djibouti et en Tunisie, très peu de cas ont été signalés au cours des dernières semaines, et la plupart sont importés. En Egypte, deuxième pays le plus peuplé du continent et l'un des pays les plus touchés par la pandémie, une diminution du nombre de cas a été observée au cours des cinq dernières semaines.
L'OMS soutient les pays à riposter à la COVID-19 en leur fournissant un appui technique et du matériel médical essentiel. Elle a formé à distance plus de 72 000 travailleurs de la santé et a établi des partenariats avec des associations professionnelles régionales et nationales pour renforcer les capacités existantes. Grâce à un portail d'approvisionnement en ligne, l'OMS, certaines agences des Nations Unies et d'autres partenaires ont également répondu à plus de 650 demandes de matériel essentiel, dont plus de 2 400 concentrateurs d'oxygène, pour 47 pays de la Région.
Nous connaissons les stratégies et avons les outils pour faire face à cette pandémie. Nos agents de santé font tout ce qu'ils peuvent. Nous devons veiller à ce qu'ils disposent d'un approvisionnement fiable en équipements de protection individuelle, en fournitures et en médicaments.

CENTRAFRIQUE

Le PAM à la rescousse des personnes vulnérables

Le Programme alimentaire mondiale a lancé la semaine écoulée la campagne de distribution de coupons alimentaires dans le souci d'aider environ 40.000 ménages, 210.000 personnes essentiellement à Bangui, la capitale centrafricaine.

Chaque jour, la faim fait des ravages dans le monde

Fragilisée par les conflits récurrents, la République centrafricaine connaît de sérieux bouleversements sur le plan alimentaire, à cause de la Covid-19. Comparativement aux années précédentes, les enquêtes réalisées au mois de mai dernier montrent que la population qui a besoin d'une aide alimentaire a augmenté de 35 à 50% selon les régions du pays.
Pour lutter contre cette précarité alimentaire, les différentes familles vulnérables de Bangui bénéficieront du PAM, la somme de 29000F CFA. Aline Rumonge, directrice ajointe du PAM à Bangui, explique cette résolution par le fait que l'accès aux vivres des habitants de la capitale a été fortement ralenti par les restrictions à la circulation dans le pays pour cause de Covid-19.
Elle a indiqué qu'*«au début de la crise, les mesures ont été prises par le gouvernement de fermer partiellement les frontières. Les cargaisons commerciales et les cargaisons humanitaires ne pouvaient donc pas passer comme avant. Cela crée une tension sur les prix dans le marché. Il y a eu aussi la circulation des personnes entre les provinces vers les zones urbaines. Cela a été à l'origine d'augmentation des prix sur le marché. Malheureusement, ce sont beaucoup plus les zones urbaines qui sont plus affectées par la crise…»*, souligne Aline Rumonge.

G. D'A.

SOLENNITÉ DE SAINT IGNACE DE LOYOLA (COMMUNAUTÉ JÉSUITE)

Réouverture de la résidence de la rue du colonel Brisset

Fermée il y a quatre ans par manque de personnel, la communauté des jésuites de la rue du colonel Brisset au Centre-Ville de Brazzaville, a été ré ouverte vendredi 31 juillet 2020, en la solennité de Saint Ignace de Loyola, saint patron de la Compagnie de Jésus (Les Jésuites). L'événement a donné lieu à la messe présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, et concélébrée par Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, ainsi que par plusieurs prêtres dont le père Raphaël Bazebizonza, supérieur des jésuites au Congo.

Mgr Anatole Milandou présidant l'eucharistie concélébrée par Mgr Francisco Escalante Molina et plusieurs prêtres

Une vue des participants à la messe, avec au 1er plan, Mme Arlette Soudan-Nonault

Parmi les participants à la messe, astreints à l'observation des mesures barrières édictées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, il y a eu Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement.

Au début de la messe animée par la chorale A Cœur Joie de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni, l'archevêque a fait savoir : *«Ce jour, l'Eglise universelle fait mémoire de Saint Ignace de Loyola, le patron des jésuites. A cette occasion a lieu la réouverture de cette communauté des jésuites, qui porte le nom de Saint Ignace de Loyola, délaissée il y a quelques années. Nous voulons confier au Seigneur cette action de grâce afin qu'il suscite davantage de bienfaiteurs pour aider cette congrégation religieuse à la pédagogie ignatienne.»*

Dans son homélie, le père Raphaël Bazebizonza, a fait remarquer: *«Faire mémoire d'une personne, d'un événement, d'une date, demeure toujours un temps de relecture pour redécouvrir la richesse, la profondeur de ce que nous commémorons et, par-là, nous en inspirer. Aujourd'hui encore, nous faisons mémoire de Saint Ignace de Loyola, cet homme saisi par Dieu qui nous ramène aux fondations de cette œuvre qui perdure, la Compagnie de Jésus.»* Poursuivant sa prédication, le supérieur des jésuites au Congo a affirmé: *«L'héritage du discernement qu'Ignace nous lègue, l'un des points importants de notre manière de procéder, a été à l'œuvre dans la décision de construire cette résidence qui nous abrite aujourd'hui afin de répondre aux appels de l'Eglise locale, de favoriser cette insertion dans la vie apostolique. Par la réouverture de saint Ignace et la relance des activités du CERC, nous faisons l'expérience d'un discernement dynamique, d'une quête permanente de la volonté de Dieu, mieux, l'expérience de «la grâce du Seigneur [qui] a été encore plus forte», nous dit saint Paul dans la deuxième lecture. Pour cela, nous sommes pleins de reconnaissance pour celui qui nous donne la force, Jésus Christ notre Seigneur.»*

Le rituel de la ré ouverture de ces lieux a été marqué par la prière de bénédiction prononcée par le père Raphaël, suivie de l'aspersion d'eau bénite dans le bâtiment par le nonce apostolique.

Peu avant la fin de la messe, le père Bazebizonza a prononcé le mot de remerciements. Il a exprimé sa gratitude à l'archevêque de Brazzaville, au nonce apostolique, à Mme la ministre, à ses confrères prêtres ainsi qu'à tous les participants à la messe, qui ont honoré par leur présence cette célébration eucharistique, sans oublier les sœurs de Javouhey pour leur présence maternelle à leurs côtés, en raison de leur proximité avec la communauté à l'honneur.

Père Raphaël Bazebizonza

Dans son ultime intervention, Mgr Anatole Milandou est revenu sur l'histoire de l'Eglise locale, à l'époque où ils étaient encore des séminaristes, avec le père Esbach, un dominicain, qui animait des conférences-débat au Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC) confié actuellement aux jésuites dont la réouverture a eu lieu jeudi 30 juillet dernier.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Ils ont dit . . .

Père Raphaël Bazebizonza, prêtre jésuite, membre de la communauté Saint Ignace de Brazzaville : *«Chaque 31 juillet, l'Eglise nous propose de fêter la mémoire de Saint Ignace de Loyola. Et Saint Ignace, c'est le fondateur de la Compagnie de Jésus dont je suis membre. Et pour les jésuites de Brazzaville, nous avons profité de cette occasion pour rouvrir la maison Saint Ignace, située sur la rue du colonel Brisset qui a avait été fermée, faute de personnel, il y a quatre ans.»*

Père Joël-Marie Mitokpey, jésuite en mission à Brazzaville: *«Nous venons de vivre une cérémonie solennelle, simple, avec Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, notre habitué pasteur, et le nonce apostolique qui est notre voisin immédiat. C'était une belle cérémonie avec quelques prêtres venus de partout. Donc nous avons commémoré la fête de Saint Ignace, et cette maison s'appelle Saint Ignace, c'est notre première communauté à Brazzaville. C'est la renaissance ou la résurrection de la maison Saint Ignace.»*

Frère Augustin Effa Effa, jésuite en mission au Congo-Brazzaville: *«Ce que je pourrais davantage dire sur ce qui vient de passer, c'est œuvrer pour une présence plus active des jésuites au Congo. Si nous avons réouvert cette maison, c'est pour répondre à un besoin à une insertion pour le bien-être de notre Congo, de notre pays.»*

Propos recueillis par Gislain Wilfrid BOUMBA

INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE NANTES (FRANCE)

Un bénévole rwandais a avoué

Très impliqué dans la vie du diocèse, Emmanuel A. un bénévole rwandais faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, a affirmé avoir provoqué le feu qui a embrasé la cathédrale nantaise le 18 juillet 2020.

Il niait jusqu'ici son implication. L'homme de 39 ans a avoué, dans la nuit de samedi à dimanche 26 juillet 2020, être à l'origine du feu qui a détruit le 18 juillet le grand orgue, une partie des vitraux et un tableau du XIXe siècle dans la cathédrale de Nantes (Loire-Atlantique). L'homme est *«apeuré»* et *«dépassé»* mais «soulagé d'avoir dit la vérité», a affirmé Quentin Chabert, son avocat. Il a évoqué: *«un long chemin intérieur»* et «sa foi, qui a sans doute eu une influence» dans l'aveu de son client. Après son arrestation, Emmanuel A. a passé la journée en garde à vue et s'est finalement confié au juge d'instruction chargé de l'affaire. Il a été mis en examen et écroué dans la nuit. Le parquet de Nantes *«a ouvert une information judiciaire des chefs de dégradations, détériorations ou destruction du bien d'autrui par incendie et requis la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de placement de l'intéressé en détention provisoire»,* a indiqué le procureur Pierre Sennès.

Originaire du Rwanda, Emmanuel A. vit à Nantes depuis plusieurs années. Il était un bénévole, connu et apprécié, au sein de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Il était chargé de fermer l'édifice la veille de l'incendie. Depuis son arrivée en France, il demande un statut de réfugié. «Il avait également des problèmes de santé physique et a essayé de faire régulariser sa situation en raison de cet état de santé», a rapporté le procureur de Nantes. Ses demandes ont été rejetées et il fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis 2019. Le matin de l'incendie, il a envoyé un mail à tout le diocèse et aux autorités administratives, dans lequel il *«se plaignait fortement de sa situation administrative». «Il y exprimait des reproches auprès de différentes personnalités, considérant qu'il n'était pas soutenu et qu'on ne l'aidait pas assez dans ses démarches»*, selon Pierre Sennès. C'est ce qui a mis les enquêteurs sur sa piste.

D'après les premières investigations, les policiers, notamment les agents du laboratoire de la préfecture de police de Paris dépêchés sur place, ont identifié trois départs de feu différents – l'un au niveau de l'orgue et deux de part et d'autre de la nef. Pourtant, ils ne constatent aucune trace d'effraction. La piste criminelle est alors envisagée mais la possibilité d'une défaillance électrique est aussi évoquée. Quelques heures après l'incendie, le 18 juillet, Emmanuel A. est placé en garde à vue. Mais il est relâché sans poursuite le lendemain, dans la soirée. Les enquêteurs estimaient à ce moment-là *«qu'il n'y avait pas d'éléments à charge suffisants pour engager les poursuites»*. Ils constatent néanmoins qu'*«un certain nombre d'éléments était divergents par rapport à ce qu'il avait déclaré».*

Depuis, des analyses du laboratoire de la préfecture de police de Paris ont donc permis de détecter des résidus d'hydrocarbure dans les décombres: *«Un produit inflammable, qui pourrait avoir été utilisé pour allumer l'incendie.»* Grâce à des *«caméras installées aux alentours de l'édifice»*, les enquêteurs confirment la présence de l'homme dans le secteur de la cathédrale à l'heure où le feu s'est déclaré. Sur les images de vidéosurveillance, on l'aperçoit sortir de l'édifice dix minutes après le premier appel aux pompiers. On y voit également Emmanuel A. faire des allers-retours entre son domicile et la cathédrale, alors qu'il avait assuré aux policiers ne pas y être retourné.

Très impliqué dans la vie du diocèse, Emmanuel A. avait la confiance des instances hiérarchiques, qui peinent encore à réaliser qu'il est bien le protagoniste du désastre. «Le juge d'instruction devra ordonner une expertise psychiatrique. C'est une étape indispensable pour en savoir un peu plus sur ses motivations et son état d'esprit», estime le procureur. Son avocat, Quentin Chabert, a affirmé qu'il est *«coopérant»* et appelle à un *«apaisement pour que la justice soit rendue sereinement»*. Emmanuel A. risque dix ans de prison et 150 000 euros d'amende.

(D'après Vatican.News)

CENTRAFRIQUE

Appel des évêques pour un changement structurel de la société

Dans un message rendu public le dimanche 26 juillet 2020, la Conférence épiscopale centrafricaine souhaite une libération sociale, économique, politique et religieuse du pays. Le message des évêques centrafricains s'articule autour de deux axes : la lutte contre le coronavirus et l'organisation des prochaines élections.

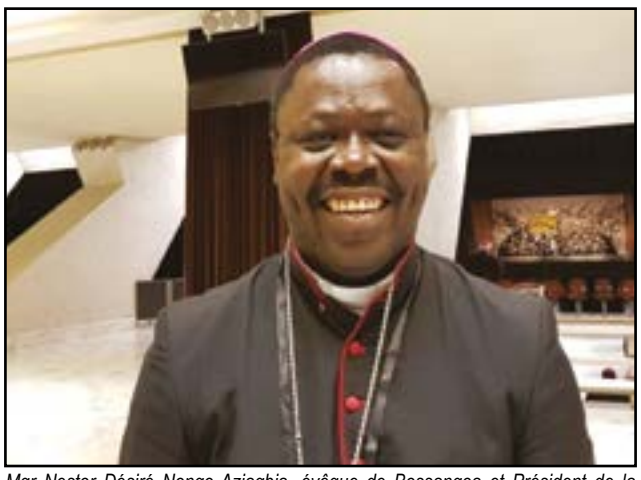

Mgr Nestor Désiré Nongo Aziagbia, évêque de Bossangoa et Président de la Conférence épiscopale de Centrafrique (Ph.: JP Bodjoko, SJ/Vatican.news)

Au sujet du Coronavirus, les évêques déplorent l'insuffisance de structures adéquates de prise en charge des malades les plus graves et se font l'écho des plaintes du personnel de la Santé et des malades qui sont laissés à eux-mêmes. *«A quand les mesures d'accompagnement?»*, s'interrogent-t-ils, tout en rappelant qu'actuellement, la reprise des activités au niveau des églises et des écoles tant à Bangui qu'en provinces demeure encore timide parce que l'avenir sanitaire est incertain. Pour ce faire, la Conférence épiscopale appelle la population à multiplier les actes de solidarité envers les victimes de coronavirus et les personnes vulnérables.

Toujours au sujet du Coronavirus, les évêques centrafricains dénoncent *«les marchands de la peur» qui sèment la panique en privilégiant, aux dépens de la population, leur sens des affaires. «Ils profitent de cette pandémie pour s'enrichir. Ils n'hésitent pas à transformer leurs garages en fabriques de cache-nez pour répondre dans le délai aux commandes. La fabrication des masques doit être en conformité avec les directives du ministère de la santé»,* indiquent-ils, tout en rappelant que la pandémie du coronavirus ne doit pas faire oublier les autres pathologies telles que le VIH/Sida, le paludisme, le diabète, la tuberculose et la rougeole notamment.

Pour ce qui est des élections, les évêques relèvent le fait que le pays continue à être confronté à un sérieux problème d'insécurité qui suscite des incertitudes et des questionnements quant à la tenue des élections d'ici fin décembre 2020. *«Il y a un réel problème de libre circulation des armes de tous calibres qui entrave la libre circulation des biens et des personnes. Le processus du DDRR aurait dû gagner en régime en vue de mettre fin à toutes les détentions illégales d'armes dans notre pays. En effet, pour que la population centrafricaine vive en paix, le désarmement et la suppression des groupes armés devraient revêtir en principe un caractère prioritaire à tous les niveaux»*, écrivent-ils dans leur message. En outre, ils font état des soupçons de faux documents et de dysfonctionnement qui pèsent sur la phase en cours d'enrôlement des

(Suite en page 9)

SÉNÉGAL

La pandémie de COVID-19 a renforcé la foi, selon Mgr Ndiaye

L'archevêque de Dakar, Mgr Benjamin Ndiaye analyse l'impact du coronavirus au Sénégal en général, et dans l'archidiocèse de Dakar en particulier. Pour lui, il faudrait, en rapport avec la COVID-19, tirer des leçons en termes de genre de vie à modifier, pour avoir une réelle osmose entre le comportement de l'homme et la nature dans laquelle il évolue. Ci-après l'entretien réalisé par Jean Pierre Bodjoko, notre confrère de Vatican. News et responsable du programme Afrique de Radio Vatican.

Mgr Benjamin Ndiaye, archevêque de Dakar/Sénégal (Ph.: JP Bodjoko, SJ/Vatican.news)

**Comment se porte l'archidiocèse de Dakar?*

**A l'instar de différentes Eglises de notre pays, l'archidiocèse de Dakar vit une certaine…spirituelle, liée au fait qu'à cause de la pandémie du Coronavirus, nous ne sommes plus en mesure d'assurer le culte. Cela constitue une grande souffrance pour le peuple de Dieu et les pasteurs en souffrent aussi. C'est l'état général aujourd'hui de notre Eglise. Mais, cette dernière garde l'espérance et prie pour que le Seigneur nous sauve de ce mal et du malin.

**Comment cette pandémie a-t-elle modifié l'aspect de votre archidiocèse, même du point de vue pastoral?*

**Nous avons dû y faire face. Le premier cas de COVID-19 a été déclaré le 2 mars. Le temps que les autorités prennent les dispositions, il a fallu encore 15 jours. Nous nous sommes sentis interpellés comme chrétiens et comme citoyens sénégalais, pour participer à l'«effort de guerre», comme disait notre président face à cette pandémie. Pour l'Eglise, il s'agissait de préserver la vie et donc de prendre toutes les mesures qui sont ordonnées par les autorités sanitaires pour protéger notre vie et celle des autres. Cela a donc eu comme conséquence la suppression des offices religieux. Cela a été une grande souffrance. Mais, j'apprécie la manière dont les communautés se sont vite organisées pour utiliser les moyens techniques et, à défaut de pouvoir participer à la messe, au moins de les suivre via les réseaux sociaux.

**Chaque diocèse a-t-il pris des mesures particulières ou bien ce sont les évêques dans l'ensemble?*

**Les évêques du Sénégal se sont toujours entendus pour rédiger des communiqués, au regard de l'évolution de la pandémie. Nous en sommes au septième. A un moment, les pouvoirs publics ont voulu rouvrir les lieux de culte, mais nous avions estimé que c'était prématuré, car les chiffres de la propagation de la maladie n'arrêtaient pas d'augmenter. Cela nous paraissait donc contradictoire. Nous avions donc tenu à dire qu'il ne fallait pas baisser la garde. Nous sommes toujours dans cette perspective. Notre dernier communiqué précise que nous espérons, qu'autour du 15 août, nous aurons une appréciation un peu plus claire de la situation. Cela constitue également une manière de permettre à chaque évêque de voir quelles sont les conditions d'une reprise graduelle du culte dans son diocèse, en assurant toujours les précautions qui nous sont données par les autorités sanitaires pour préserver la vie de gens.

**Beaucoup de pays ont été confrontés au problème de concilier confinement et vie sociale, puisque la plupart des personnes gagnent leur vie au jour le jour. Ce qui signifie qu'ils doivent sortir pour garantir leur alimentation. C'est également le cas dans votre pays?*

**C'est tout à fait vrai. Plusieurs pères et mères de famille courent après la dépense quotidienne. Un confinement, qui empêche de sortir pour aller chercher de quoi manger pour sa famille, représente une grosse difficulté. L'Etat du Sénégal avait anticipé en créant des bourses familiales. Une distribution de vivres a été organisée dans tout le pays, grâce à un repérage de familles les plus pauvres. Cela a pu soulager un certain nombre de familles et nous saluons cette opération de solidarité. Mais cela n'empêche pas que les besoins des familles sont toujours là et que des personnes soient obligées, malgré tout, de braver les risques de la propagation de la maladie pour avoir de quoi vivre. C'est une réalité économique que nous vivons et qui correspond à la sociologie du Sénégal. Nous sommes un pays pauvre avec peu de ressources. Donc une calamité qui arrive, comme cette maladie, fragilise une économie qui, par elle-même, est déjà fragile.

**En tant que pasteur, quelle leçon tirez-vous de cette pandémie, à partir de différents points de vue?*

**Je mesure notre fragilité. Nous vivions un peu dans l'insouciance et dans l'ordinaire de ce qui se passe. C'est donc un signal pour nous alerter que la vie peut être remise en cause, souvent en lien souvent avec nos comportements. En outre, je mesure la pertinence de l'encyclique «Laudato Si'», parce que nous avons abusé de notre environnement, de notre planète et nous le payons en retour aujourd'hui. Je suis, en même temps, effrayé, par le fait qu'on a qu'une hantise aujourd'hui: reprendre comme si rien ne s'était passé, comme si nous ne retenons pas les leçons. Or, nous ne pouvons pas continuer de vivre comme nous avons vécu jusqu'à présent. J'appréhende un peu le fait qu'on ne tire pas suffisamment de leçons, en termes de genre de vie à modifier, pour avoir une réelle osmose entre le comportement de l'homme et la nature dans laquelle il évolue.

Néanmoins, nous avons beaucoup prié et j'apprécie ces leçons de ferveur, cette communion spirituelle dont les chrétiens et les fidèles, en général, ont pu faire l'expérience quand ils étaient frustrés du caractère ordinaire des célébrations qu'ils vivaient jusqu'à présent. Il y a eu un renforcement de la foi, dû au manque que la pandémie a créé par le fait que l'on ne pouvait plus se rendre aux offices religieux comme avant. Nous demandons au Seigneur de fortifier notre foi et nous le prions fortement pour qu'il nous délivre de ce mal.

**Avez-vous un mot de la fin, Monseigneur?*

**Comme l'indiquait notre dernier communiqué, je lance un appel à la patience et à la persévérance. Ces derniers temps, nous avons noté un relâchement par rapport aux mesures barrières. Les gens font comme si le mal n'existait pas, alors que les chiffres sont effrayants. Une discipline de vie collective doit être mieux promue pour le bien de tous. C'est un appel fort. J'ai entendu le ministre de la santé inviter les populations à célébrer les prochaines fêtes musulmanes, en restant à Dakar, puisque c'est le point focal de la pandémie pour nous, parce qu'en allant au village, on court le risque de transmettre la maladie à d'autres personnes. C'est un appel citoyen et qui me fait penser que nous tous, chrétiens comme musulmans, nous devons nous armer et être attentifs aux indicateurs sociaux qui peuvent sortir des manifestations religieuses. Donc, j'invite à la patience et à la persévérance.

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Calendrier annuel 2019-2020 révisé Année 2020

Du 30 juin au 3 juillet 2020: Session Pastorale au CIO-Brazzaville
Du 12 au 18 octobre 2020 : 49ème Assemblée Plénière au CIO-Brazzaville
Du 29 novembre au 6 décembre 2020 : Retraite spirituelle des Evêques à Liambou/Pointe-Noire
A retenir: 15 Août : 60ème Anniversaire de l'indépendance du Congo (1960-2020).

REMERCIEMENTS

Les familles Nguila, Babela-Nsonde et Sr Eliane Julienne Boukaka remercient tous ceux qui les ont assistées lors du décès de leur sœur, mère et nièce Judith Donatienne FATOU DIOUF. Un merci particulier à son excellence Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, à la famille résidant en Europe, aux prêtres, religieuses et aux ami(e)s qui ont pris part à la veillée et à la messe des funérailles célébrée dans la chapelle de la morgue, le jeudi 16 juillet 2020, avant l'inhumation au cimetière « Ma Campagne». Que tous trouvent ici l'expression de notre gratitude et que l'âme de maman FATOU repose en paix.

IN MEMORIAM

4 août 2019 – 4 août 2020.

Jour pour jour, il y a un an que tu as quitté la terre des Hommes pour l'éternité auprès du Père.
Jamais ta flamme ne s'éteindra et le souvenir de toutes ces années passées dans ta famille seront le témoignage de ton amour.
Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris, béni soit le Seigneur.
A tous ceux qui ont connu Mme ELENGA née Madeleine TOMBO, qu'ils trouvent, ici, nos sincères remerciements.
Nous vous prions d'avoir une pensée pieuse pour l'âme de notre sœur, fille et mère.

COMMISSION ÉPISCOPALE DE L'EDUCATION CATHOLIQUE

Orientations pratiques pour la rentrée scolaire 2020-2021

Dans une circulaire adressée aux directeurs diocésains, coordonnateurs sectoriels, coordonnateurs locaux et directeurs chefs d'Etablissements scolaires catholiques, Sr Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la Commission épiscopale de l'Education catholique (C.E.EDUC), donnant des orientations pratiques pour le compte de la rentrée scolaire 2020-2021, déclare: «aucune initiative ne doit être prise sans tenir compte des orientations des autorités publiques et sanitaires.» Nous publions ci-dessous l'intégralité de cette lettre circulaire.

«La Secrétaire Générale de la Commission Episcopale de l'Education Catholique (CEEDUC) se fait le devoir de vous rappeler que l'Ecole Catholique n'est pas concurrente de l'Ecole Publique mais, au contraire, elle participe à l'œuvre de l'éducation dont la mission régalienne est dévolue à l'Etat.

Dans le cadre de son partenariat avec celui-ci, il est requis: «L'Etat demeure et reste le seul plénipotentiaire du système éducatif congolais. Il pilote les questions d'éducation, détermine la pratique et les objectifs nationaux, contrôle la qualité et fixe les normes. L'Etat est législateur et régulateur. Il est le garant de l'équité, de la cohérence et de la cohésion du système éducatif».

C'est à ce titre, que je viens vous informer que toute publication ou tout réaménagement du calendrier scolaire relève de la seule compétence des ministères en charge de l'éducation nationale. Partant, pour le compte de la rentrée scolaire 2020-2021, aucune initiative ne doit être prise sans tenir compte des orientations des autorités publiques et sanitaires.

De ce fait, tous les établissements scolaires catholiques se reconnaissant sous la tutelle de la Commission Episcopale de l'Education Catholique (Cf. Article 7 de la Convention sur l'enseignement entre l'Etat et l'Eglise Catholique qui est au Congo) n'ouvriront leurs portes pour le compte de la prochaine rentrée scolaire qu'à l'issue des instructions officielles émanant aussi bien de nos ministères de tutelle que des autorités sanitaires de notre pays.

Par conséquent, toutes les dispositions ou orientations relatives à la rentrée scolaire 2020-2021 antérieures à la présente Circulaire sont nulles et de nul effet.

J'attache du prix quant à l'exécution de la présente Circulaire.»

Fait à Brazzaville, le 17 Juillet 2020

Sœur Clarisse NKOURISSA
Religieuse de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé
Secrétaire Générale de la C.E.EDUC.

(Suite de la page 8)

électeurs et qui devraient être clarifiées par l'Autorité nationale des élections (ANE). Par ailleurs, les évêques estiment que la prise en charge effective des honoraires de prestations des agents recenseurs apaiserait les mécontentements, les plaintes et les découragements. *«Comment expliquer le manque de mobilisation, la démotivation de la population à s'inscrire sur la liste électorale et la faible participation des femmes?»*, s'interrogent-ils?

Les évêques expriment également leurs préoccupations quant à l'organisation des prochaines élections au regard des difficultés liées au temps matériel défini dans le calendrier électoral et de nombreux défis à relever notamment la situation sécuritaire actuelle qui reste volatile. *«Certaines zones sont toujours sous contrôle des bandes armées. Tous les candidats pourront-ils circuler librement dans leur circonscription pendant la campagne électorale? Les électeurs exprimeront-ils librement leur suffrage? Par rapport à la dégradation avancée des routes, les matériels électoraux seront-ils acheminés à temps dans les zones les plus reculées? L'ANE arrivera-t-elle à couvrir toute l'étendue du territoire national dans le délai imparti?»*, relèvent-ils.

Face à cette situation, la Conférence épiscopale en appelle à une concertation des forces vives de la nation, dans un processus encadré par la loi et qui favoriserait la participation citoyenne. *«Pour les élections à venir, la concertation en vue d'un consensus apparaît comme un facteur nécessaire de réussite et de cohésion sociale. Elle permettrait de poursuivre le processus électoral, de reconstruire la confiance entre les principales parties prenantes, de tisser un lien fort de partenariat et de complémentarité entre tous»*, indiquent les évêques.

En conclusion, la Conférence épiscopale centrafricaine en appelle à une mobilisation générale pour lutter plus efficacement contre la pandémie du coronavirus et à la création des conditions nécessaires pour l'exercice des droits civiques, politiques et pour une meilleure adhésion de tout le peuple centrafricain à un processus électoral démocratique. *«Travaillons ensemble aux changements structurels de notre société pour notre libération sociale, économique, politique et religieuse et pour construire le Centrafrique nouveau voulu par Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur»*, concluent les évêques.

Gislain Wilfrid BOUMBA

LCB Bank
GROUPE BMCE BANK
Siège social : Avenue Amilcar CABRAL,
Brazzaville-CONGO ✉ 2889 ☎ + 242.22.281.09.78 /55/56 Fax
+242.22.281.09.77 www.lcb-bank.com

AVIS DE VENTE IMMOBILIERE

LCB Bank société anonyme avec C.A au capital de 10.000.000.000 de FCFA, RCCM-06-B-679, NIU : M2005110000294157, dont le siège social est sis l'avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville, procède à la vente de ses **actifs immobiliers hors exploitation** suivants :

Nature	Localisation	Caractéristiques	Prix de Vente
Terrain non bâti	Centre-ville avenue du Gouverneur Général Félix EBOUE, à côté du magasin ALIMA, immeuble, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville.	Titre Foncier n° **772** , Superficie 1267,50 m² Cadastré, section R, Parcelle 34.Le terrain est entièrement clôturé et d'accès très facile sur 3 cotés	2.000.000.000 FCFA
Terrain bâti	au n°137 de l'avenue des 3 martyrs, arrondissement 3 Moungali Brazzaville	Titre Foncier n° **9391**, Superficie 153, 64 m², Cadastré, section P8 Bloc 152; Parcelle 8. Ce site abrite un bâtiment en matériaux durables.	100.000.000 FCFA
Terrain bâti	au 208 rue Mayama, arrondissement 5 Ouenzé Brazzaville	Titre Foncier n° **17776** Superficie 337,79 m² ; Cadastré, section P, bloc 184, parcelle 2, situé en plein marché de Ouènzé et abrite un studio	80.000.000 FCFA
Terrain bâti R+1	au n° 62 rue Bakas, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville	Titre Foncier n° **6536** Superficie 359 m², Cadastré, section P2 bloc, parcelle 4. Le 1er étage comprend 4 appartements: deux F4,un F3, un F2, et au rez-de-chaussée des espaces utiles au commerce	375.000.000 FCFA
Terrain bâti R+1	au n° 85 bis rue Kouyous, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville	Titre Foncier **6061** Superficie 299 m², Cadastré, section P3, bloc 14, parcelle 8. L'habitation comprend 2 appartements F5.	100.000.000 FCFA

Pour toutes informations, veuillez nous contacter :
Brazzaville : Siège LCB BANK, à la Direction Recouvrement Contentieux / tel : 06 700 22 05 /06 700 22 24/06 604 05 65
Pointe-Noire : Pointe-Noire, au Service Recouvrement Contentieux / tel : 06 700 22 42

****

Société Anonyme avec CA au capital de 10.000.000.000 de FCFA
RCCM-06-B-58 - NIU M2005110000294157
REPUBLIQUE DU CONGO

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865; Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail : bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

BRAZZA EXPRESS MULTI SOLUTIONS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-cinq juin, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 118/2, numéro 1793, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Services de téléphone - Centre d'appels Téléphoniques - Communication et Création Publicitaire - Signalétique Impression Publicitaire - Informatique Hard et Soft - Fourniture des Matériels et Consommables Informatiques.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société ;
Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: **BRAZZA EXPRESS MULTI SOLUTIONS ;**
Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 39 rue Louango, Poto-Poto (République du Congo) ;

Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et Du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur ITEM Claude Santi, demeurant à Brazzaville, au numéro 2143, rue Voula, Batignolles ;

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 juillet 2020 ;
Immatriculation: La Société dénommée **BRAZZA EXPRESS MULTI SOLUTIONS** est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro **RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00097.**

POUR AVIS,
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 – Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«SCI KINKALA»
Société Civile Immobilière
Capital social de Francs CFA: Deux Millions (2 000 000)
Siège social: Avenue Mâ LOANGO Moé POATY
S/C Cabinet Maysounabe, Boîte postale: 1158
RCCM: CG/PNR/12 B 30
Pointe-Noire, République du Congo

DEMISSION D'UN GERANT & NOMINATION D'UN GERANT PAR INTERIM

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la «SCI KINKALA», en date à Pointe-Noire du 6 juillet 2020, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 7 juillet 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 20 juillet 2020, folio 139/3 no 182; Les associés ont constaté la démission du gérant et nommé Monsieur Xavier Georges LEPEZ gérant par intérim, en remplacement du gérant démissionnaire.
Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 24 juillet 2020, sous le no 20 DA 378, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 28 juillet 2020.

Pour mention et avis,

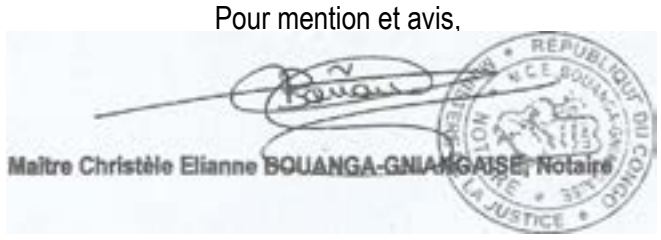

ETAT CIVIL

Avoir une nationalité, un droit pour le réfugié

Renforcer les capacités des magistrats congolais impliqués dans la chaîne de délivrance des certificats de nationalité sur l'apatridie, tel a été l'objectif de la formation organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), il y a quelques jours à Brazzaville.

Une vue des participants

Les magistrats ont suivi diverses communications sur les Droits de l'enfant, la nécessité d'avoir une nationalité, les conséquences de l'apatridie et le système d'Etat civil au Congo, tout comme sur l'examen des demandes de nationalité.

Développant le thème sur le cadre légal de protection de l'enfant en lien avec l'enregistrement des naissances, le directeur de la protection légale de l'enfant au ministère de la Justice, Joseph Bivihou a rappelé: est enfant, selon la loi congolaise, tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. L'enregistrement à l'Etat civil est un droit reconnu à tout enfant. Ce droit lui permet de jouir d'autres droits: droit à l'identité, droit à la nationalité…

La Convention relative aux Droits de l'enfant (CDE) établit quatre principes parmi lesquels l'intérêt supérieur de l'enfant. L'article 3 de cette Convention précise que «Dans toutes les décisions qui concernent l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale, c'est-à-dire doit tenir pleinement compte de son bien-être physique, psychologique et social, présent et avenir». A ces principes, s'ajoutent pour l'enfant le droit d'être enregistré aussitôt après sa naissance, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité, dispose l'article 7 alinéa 1 de la Convention. Les Etats parties se doivent de veiller à mettre ces droits en œuvre, en particulier dans les cas où faute de cela, l'enfant se trouverait apatride (article 7 alinéa 2).

La Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) s'aligne sur les dispositions de la CDE. Elle consacre pour tout enfant, en son article 6, le droit à un nom dès sa naissance, le droit à être enregistré immédiatement après sa naissance et le droit d'acquérir une nationalité.

Pour sa part, la Constitution congolaise, en son préambule, déclare partie intégrante, tous les textes internationaux pertinents dûment ratifiés relatifs aux droits humains dont la CDE et la CADBE. En son article 19, elle consacre le principe de la double nationalité. La Loi du 17/10/1984 portant Code de la famille en son article 3 rend gratuit la délivrance des actes originaux d'Etat-Civil, dont l'acte de naissance. «Pour que chaque enfant qui nait puisse effectivement avoir un acte de naissance, l'Etat a l'obligation, à l'instar de nombre de pays africains, de numériser le système d'Etat civil », a conclu Joseph Bivihou.

Jacques Essissongo, préfet directeur général de l'Administration du territoire, a édifié l'assistance sur le système d'Etat civil au Congo et sur l'examen des demandes de nationalité. Pour lui, le système d'Etat civil couvre l'ensemble des dix faits d'Etat civil. Entre autres, les naissances, les décès, les mariages, les divorces. Ces faits sont enregistrés, outre les divorces, dans les centres principaux et auxiliaires d'Etat civil par les officiers d'Etat civil.

L'Etat civil au Congo est régi par la loi du 17 octobre 1984 portant Code de la famille. C'est un système dont le fonctionnement implique plusieurs acteurs. Il fonctionne à deux niveaux: le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Pour son bon fonctionnement, le système national d'Etat civil doit relever nombre de défis, dont la caducité de la loi qui justifie la grande réforme qui a abouti à un projet de loi sur l'Etat civil au Congo. Celui-ci est en cours de validation. Le caractère payant des cotations et paraphe des registres d'Etat civil ainsi que des réquisitions et des jugements aux fins de déclaration tardive de naissance dans certains départements, malgré le fait que la loi de finances exercice 2020 a rendu gratuits les cotations et les paraphes de registres; la non informatisation du système national d'Etat civil qui justifie le sens du projet Système intégré des faits d'Etat civil que le ministère de l'Intérieur mène avec l'Agence congolaise des systèmes d'information, a indiqué Jacques Essissongo.

Au Congo, deux ministères partagent les attributions en matière de nationalité: les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Les demandes pour l'obtention de la nationalité, notamment par voie de naturalisation sont traitées par le ministère de l'Intérieur.

A propos de l'état des lieux sur l'apatridie, le Congo qui vient d'adopter les projets de loi autorisant l'adhésion du Congo aux différentes Conventions sur l'apatridie, devrait déjà diligenter la réforme législative profonde de la loi sur la nationalité, en supprimant les dispositions discriminatoires de tout genre, selon Frédéric Odzala, magistrat.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

RECHERCHES

Mettre l'anthropologie au service de la paix

Ethnologue française, le Dr Maud Gauquelin a fondé en 2016 un cabinet conseil et d'étude entre l'Europe et l'Afrique, EthnoSource. Elle est diplômée de l'Ecole pratique des Hautes études de Paris et maître de conférences en anthropologie. Elle consacre la majorité de son temps à EthnoSource en portant des projets et en réalisant des missions en Afrique, entre enseignement, rédaction et conférences. Entretien.

Docteur Maud Gauquelin

**** Dr Maud Gauquelin, d'où vous est venue l'idée de fonder l'Ethnosource? De quoi s'agit-il exactement?***

** J'ai eu cette idée à partir de mon expérience au nord du Nigeria en 2008. Auparavant, depuis l'âge de 24 ans, j'avais toujours effectué des recherches de terrains sans grande difficulté au Tchad et au Cameroun. J'étais comme un petit poisson dans l'eau. Mais la mission conduite au Nigeria a radicalement changé ma vision de l'ethnologie. Pourquoi? Parce qu'on ne peut mener une carrière de chercheuse sans avoir été scolarisée et avoir eu la chance de faire des études. L'expérience de la guerre avec des affrontements très violents et meurtriers à Jos en 2008 a transformé ma petite trajectoire. L'équilibre et la paix, la compréhension des conflits et leur résolution, les questions de résilience, de justice et d'éthique sont devenus mes chevaux de bataille. La priorité intérieure, bien sûr, et extérieure. Et je ne sais pas exactement pourquoi et comment, mais l'anthropologie est comme un cadeau: cette discipline permet de comprendre des situations complexes et parfois confuses et de clarifier les faits en dénouant les tensions. Je l'ai vu au nord du Nigeria où des chercheurs et étudiants m'ont remerciée mille fois d'expliquer des événements tragiques grâce à la compréhension ethnologique, historique et géographique et parfois ethno-psychanalytique. J'articule les approches et les différentes facettes du conflit se révèlent et dévoilent par là-même les solutions de résilience et de pacification, d'apaisement. C'est un phénomène que la science et l'intuition portent en elles. Comprendre permet de donner du sens et de retrouver le chemin vers l'équilibre. Les objectifs d'EthnoSource sont donc de marier l'anthropologie en la mettant au service de la paix, par le dialogue et la compréhension des différences, dans un souci de résolution des conflits. A ce titre, cette petite entreprise promeut la culture, le développement, l'éducation et la recherche entre Afrique et Europe. J'aime particulièrement travailler avec les jeunes talents africains qui ont le système D en eux, l'enthousiasme et la créativité. Leur capacité à multiplier les activités me plaît. Certains enseignent et cultivent en même temps leurs champs et je trouve cela juste génial.

****Vous avez suivi à travers les médias l'affaire George Floyd et le tollé que cela a suscité, quelle est votre opinion à ce propos et sur l'avenir des relations interraciales dans le monde?***

**Oui, bien sûr. J'ai été glacée et une immense colère est remontée. Il est l'arbre qui cache la forêt des persécutés. Le martyre de George Floyd est insoutenable et inadmissible. Le racisme demeure structurel des sociétés occidentales. Son visage est pluriel. Fruit de l'ignorance et de la peur, il est le symptôme de la bêtise. Barack Obama fut un président exceptionnel dans l'Histoire de l'humanité et nous assistons aujourd'hui à un phénomène de régression qu'il faut comprendre, analyser et combattre avec la plus grande des fermetés. La situation est complexe car je constate en Afrique de grands développements et talents et des personnes qui n'ont absolument pas besoin de l'Europe et des Etats-Unis, doués et entreprenants. Or, en Europe, certains citoyens sont d'une ignorance face à l'Afrique impressionnante. Et ce, même dans les médias. Qui connaît la modernité d'Abuja? Qui connaît Nollywood? La littérature congolaise? Peu. Certains Français imaginent que l'Afrique est un pays et méconnaissent le continent. Les chercheurs en Afrique et en Europe ont un immense travail devant eux.

****Comment appréciez-vous la situation des Noirs en France; l'égalité, la justice et la fraternité sont-elles une réalité pour tous ou des idéaux encore difficiles à atteindre?***

** Il existe des personnes issues de la diaspora africaine qui parviennent à s'adapter et à être intégrées. Des lieux de fraternité et de solidarité existent peut-être davantage en Province et dans le centre de Paris. Toutefois, dans les banlieues, je pense que de grands efforts sont encore à mener. Un réel racisme existe et il serait hypocrite de le nier. Des personnes sont contrôlées sur faciès et ont peur. Je pense aussi que les Africains sont sous-représentés dans les médias français et en politique, à quelques exceptions près. Je songe aussi aux migrants: en France, c'est l'Eglise catholique et la Cimade, les Protestants qui les accueillent et les intègrent et cela, peu le savent. Pour une note positive, des progrès politiques ont lieu. Je pense à Rama Yade pour qui j'ai eu beaucoup d'estime. Une personne de qualité. Bien qu'il soit critiqué sur de nombreux fronts, je pense que l'actuel président est sincère et courageux et veut rompre avec le paternalisme colonial. Sa vision est celle d'un entrepreneur qui a compris que les jeunes Africains du Sénégal au Nigeria, du Cameroun à la République Démocratique du Congo, du Bénin au Kenya, des pays anglophones aux francophones portent la France et non l'inverse! Car c'est cela la réalité et la vérité.

****Un dernier mot?***

** La couleur du lait de la mère qui nourrit son enfant est la même, que l'on soit à New-York, Paris, Berlin, Bamako, Lagos, Yaoundé, Brazzaville, Kinshasa ou à Johannesburg. Merci à vous!

Propos recueillis
Aubin BANZOUZI

ECOLOGIE

Arrestation à Pointe-Noire de présumés trafiquants de produits de faune

Des individus de nationalité congolaise, membres d'un réseau des trafiquants de produits de faune dont certains sont en cavale, ont été interpellés mercredi 29 juillet 2020 à Pointe-Noire, pour des faits de braconnage. Les agents de la Direction départementale du ministère de l'Economie forestière de Pointe-Noire et des éléments de la Gendarmerie nationale, avec le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) ont conduit cette opération.

L'un serait un acheteur, démarcheur et revendeur de produits de faune dans la ville de Pointe-Noire et l'autre un complice. Entendus par les gendarmes, ils ont reconnu les faits qui leurs sont reprochés: détention, circulation et commercialisation de deux peaux de panthère et d'un sac d'écailles de pangolin géant pesant

Les deux présumés trafiquants

7 Kg. Ils encourent de lourdes peines pour avoir enfreint la loi.

La panthère et le pangolin géant, menacés d'extinction sur tout le continent, sont inscrits sur la liste rouge des espèces en voie d'extinction et en Annexe 1 de la CITES qui régit le commerce international des espèces en danger de disparition. Le braconnage est devenu presque aussi lucratif que la cocaïne. Les massacres d'animaux, objets de trafics au profit de clients super-riches, alimentent les réseaux mafieux. Selon les estimations de l'ONG de protection animale IFAW, le commerce illégal d'animaux sauvages (morts ou vifs) et de leurs produits dérivés – fourrures, trophées, viande… – pèserait plus de 15 milliards d'euros par an. Ce qui en ferait le quatrième plus gros trafic derrière ceux de la drogue, de la contrefaçon et des êtres humains.

Pour mémoire, la panthère et le pangolin géant sont des espèces animales intégralement protégées en République du Congo, conformément à une loi de novembre 2008 sur la faune et les aires protégées et d'un Arrêté de 2011 déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées.

V.M.

ISP Imprimerie Saint-Paul s.a.

Direction générale
E-mails: ispbrazza2008@gmail.com
ftchingoutouandre@gmail.com
Tél: 06 494 60 93

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09
Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17,

A, Suivant acte authentique reçu le trente janvier deux mille vingt, enregistré folio 022/11 n°045, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Dénomination: «L& M UNITY»;
Objet:

-Exploitation forestière;
-L'agropastorale;
-Prestation de services;
-Travaux Bâtiment;
-Transport.

Capital: UN MILLION (1.000.000)
Siège: Avenue de l'Aéroport, Pointe-Noire.
Co-gérance: Par Messieurs Lewin Helvacet MBOUNGO et Leonard MOUAMBA PIYA, né à Brazzaville, le huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, demeurant à Pointe-Noire, quartier Makayabou, pour le premier, et né à Makabana, le sept juillet mil neuf cent quatre-vingt, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Aéroport, République du Congo.
R.C.C.M.: CC/PNR/20 B 21

Pour avis,
Le Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10 ; - E-Mail: noelmountounotairel@email.com

«SEAOWL ENERGY SERVICES CONGO»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Capital: 10.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Avenue Charles De GAULLE, immeuble CNSS,
Centre-ville; B.P.: 4 179, Pointe-Noire,
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-trois juin deux mil vingt, enregistré le dix juillet de la même année, Folio 128/17 n° 3511, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la SEAOWL ENERGY SERVICES CONGO SA, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Avenue Charles De GAULLE, immeuble CNSS, Centre-ville, B.P.: 4179.
Aux termes dudit procès-verbal, l'actionnaire unique a transféré le siège social anciennement établi à Pointe-Noire, 75 Rue Tchilounga, Centre-ville, désormais à Pointe-Noire, Avenue Charles De GAULLE, immeuble CNSS, Centre-ville et a mis à jour les statuts.
Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 13 Juillet 2020 sous le n° 20 DA 359.

Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
Notaire.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville; B.P.: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (242) 06 677.89.61; E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

MEDIASOFT LAFAYETTE CONGO
En abrégé «ML CONGO»
Société A Responsabilité Limitée au capital de 8.000.000 F.CFA
Siège social: 5, Rue Tréchot, 1er Etage, Immeuble OTTA, Centre-ville, B.P.: 13.306 Brazzaville,
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00107.

CONSTITUTION

Par acte notarié du 18 décembre 2019 reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville Poto-Poto, le 07 mai 2020, sous F°086/9, N°0586, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
-Forme: Société à Responsabilité Limitée ;
-Dénomination: La société a pour dénomination «MEDIASOFT LAFAYETTE CONGO» ;
-Objet: La SOCIETE «MEDIASOFT LAFAYETTE CONGO» a pour objet, en République du Congo qu'à l'étranger: Le conseil en organisation, en processus métier et en conduite du changement; L'intégration des systèmes d'information: «architecture et urbanisation des systèmes d'informations, conception, choix techniques», développement d'applications/ingénierie logicielle, mise en place de ERP, solutions de communication entre divers systèmes informatiques hétérogènes, vente de licences de logiciels spécialisés, assistance technique (AMOA); Le paiement électronique; L'incubation technologique; La représentation; L'infogérance; Tierce recette applicative (TRA) et testing, gestion externalisée des tests et de la qualité logicielle; La formation «assistance aux utilisateurs»; La gestion des infrastructures: support aux utilisateurs, maintenance, hébergement gestion des systèmes et réseaux, gestion de la sécurité des systèmes d'information.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou autres pouvant se rapprocher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation ;
-Durée: La SOCIETE «MEDIASOFT LAFAYETTE CONGO» est constituée pour une durée de 99 ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
-Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 5, Rue Louis Tréchot, 1er Etage, Immeuble OTTA, Centre-ville, B.P.: 13.306, République du Congo ;
-Capital: Le capital social est fixé à 8.000.000 F. CFA correspondant à 800 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune;
-Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 18 décembre 2019, enregistrée à Brazzaville Poto-Poto, le 07 mai 2020 sous F°086/2, N°0529, il a été constaté que toutes les parts souscrites en numéraire ont été libérées intégralement;
- Gérance: aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 18 décembre 2019, Monsieur FOFANA BANDIE DIT VAMARA, de nationalité Ivorienne, né à Bingerville, le 02 mars 1970, titulaire d'un Passeport délivré à Abidjan, le 02 janvier 2020, sous le numéro CIV 19AA65305, est nommé Gérant de la société pour une durée de trois (3) ans ;
- Dépôt légal: a été entrepris le 09 mars 2020 au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville ;
- Immatriculation: La société «MEDIASOFT LAFAYETTE CONGO» a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 21 juillet 2020, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00107 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,
Le Notaire,
Maître Salomon LOUBOULA.

TRACTAFRIC MOTORS CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 126.780.000 F. CFA
Siège social: Avenue Marien NGOUABI
B.P.: 697, Pointe-Noire,
République du Congo
RCCM CG/PNR/08B372

Suivant procès-verbal du 31 décembre 2019, enregistré à Pointe-Noire, le 13 mars 2020, folio n°101/6 n° 127 et déposé au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, les actionnaires de la société TRACTAFRIC MOTORS CONGO se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social, sur convocation du conseil d'administration,
Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée Générale a, au titre des résolutions:
-Approuvé le rapport du conseil d'administration et a décidé la dissolution anticipée de la société TRACTAFRIC MOTORS CONGO SA ainsi que sa mise en liquidation amiable, conformément aux dispositions des articles 200 ainsi que 735 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA révisé aux droits des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
-Le siège de la liquidation est fixé: c/o TRACTAFRIC EQUIPMENT CONGO, Avenue Marien N'GOUABI, B.P.: 697, Pointe-Noire, République du Congo
-Monsieur Dominique HANOTAUX, né à Suresnes (France), le 20 juillet 1963 et demeurant Avenue Marien NGOUABI, B.P.: 697, Pointe-Noire, République du Congo est nommé en qualité de liquidateur.
-La durée de la liquidation ne pourra excéder trente-six (36) mois.
-L'Assemblée Générale met fin aux pouvoirs du conseil d'Administration et du Président Directeur Général, mais maintient le Cabinet Price Waterhouse Coopers dans son mandat de Commissaire aux comptes.
Dépôt légal: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/08B372

POUR AVIS,
Le liquidateur,
Monsieur Dominique HANOTAUX.

LITTERATURE

L'écrivain Georges Mavouba Sokate inhumé à Pointe-Noire

Rappelé à Dieu des suites d'une maladie le 20 juillet à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire, l'écrivain Georges Mavouba Sokate a été porté en terre le 29 juillet, au cimetière municipal de Vindoulou. Avant son inhumation, l'auteur disparu a eu droit à une cérémonie d'hommage et d'adieu des écrivains du Congo en général et ceux du Salon littéraire Jean-Baptiste-Tati-Loutard en particulier.

Georges *Mavouba Sokate*

Cette cérémonie s'est déroulée au domicile de Georges Mavouba Sokate. Elle a été marquée par la déclamation et la lecture des textes par les écrivains de la ville océane, Yvon Wilfried Lewa-Let Mandah, Huguette Ganga Massanga, Nicole Mballa Mikolo, Chrysler Tati, Hugues Eta, Natacha Makoumbou, et ceux de Brazzaville, Huppert Laurent Malanda et Jessie Loemba. «Ce que nous retiendrons de l'écriture de Georges Mavouba Sokate qui, pendant quarante ans, a fait planer son ombre sur plusieurs genres, c'est la théâtralisation de l'amour», a dit Alphonse Chardin Kala, directeur du livre et de la lecture publique de Pointe-Noire. Et d'ajouter: «La poésie de Mavouba Sokate est méditative et la femme est au centre de son œuvre.»
Pour la petite histoire, Georges Sokate Mavouba est venu au monde le 2 juillet 1949, à Brazzaville. Il entre dans la vie active en tant que professeur d'anglais dans plusieurs collèges et lycées du pays, avant de travailler dans diverses sociétés pétrolières, notamment Perenco, ex-Amoco.
Membre du Salon littéraire Jean-Baptiste Tati Loutard qui regroupe les hommes et les femmes de lettres, il a fait son entrée dans le monde littéraire par le roman «Le mal de mer à vingt ans», publié en 2000 aux éditions Souvenirs du Bénin.
Doté d'un esprit fécond, Georges laisse à la postérité plusieurs ouvrages, entre autres: «Des îles de l'extrême océan» (roman), «Sous les palmiers du wharf» (poésie), «Arthur Nona», (théâtre), «La grande épopée des diables rouges».
En 2009, Sokate ne tarit pas d'inspiration et publie aux Editions L'Harmattan (Paris) «Ndandu le vieux pécheur», suivi de «L'enfant du fleuve» (contes du Royaume Kongo).
Il aimait souvent à dire, dans ses nombreuses critiques littéraires: «L'écrivain est celui qui ose».
Sa bibliographie s'est enrichie de la publication du roman «De la bouche à ma mère» (2009).
En 2011, il sort «Récits et contes»; en 2013, «Liberté d'oiseaux et de pierres vives (poésie).
Georges Mavouba Sokate a également contribué à l'édification de l'unité nationale, à travers son roman «La construction d'une conscience nationale au Congo par le musicien», paru aux Editions L'Harmattan, en 2014.
S'inspirant des faits de société, son dernier roman, intitulé «Sous les charmes des courtisanes» et paru en 2019, en est une parfaite illustration.
Rappelé dans la maison du Père à l'âge de 71 ans, Georges Mavouba Sokate laisse une veuve et cinq orphelins.
Que la terre des ancêtres lui soit légère!

Equateur Denis NGUIMBI

VIENT DE PARAITRE

«Le temps suspendu» de Valérie Sana

Et de trois pour l'écrivaine franco-congolaise Valery Sana! Après «L'Envol ou de l'union des cœurs», le roman grâce auquel elle a ouvert son compteur bibliographique en 2018 et qui est sorti aux Editions L'Harmattan (Paris), et après «Rendez-moi mes amours!», roman publié une année après aux mêmes éditions, l'auteure vient d'inscrire un troisième ouvrage à son tableau. Celui-ci s'intitule: «Le temps suspendu».

Le temps suspendu

Valerie Sana avec son coup d'essai bibliographique

Comme les deux ouvrages précédents, «Le temps suspendu» a été publié aux Editions L'Harmattan (Paris), ce mois de juillet 2020, dans la Collection Miroir du réel.
Comme pour «L'Envol ou de l'union des cœurs», et «Rendez-moi mes amours!», les droits d'auteur rapportés par «Le temps suspendu» sont destinés à soutenir les enfants malades, mais cette fois-ci, à la branche humanitaire de l'Institut Curie.
Une «nouvelle fantastique autour d'un poème universel», le livre «Le temps suspendu» comporte 66 pages, et est vendu en librairie au prix de 10 euros (6550 F. Cfa).
«Alban aime la magie. Il aime sa maman aussi. Marion ne croit pas en ces pratiques. Elle aime tout simplement sans magie. Wûmunu, lui, connaît la magie. Son nom signifie - souffle de vie. Etre visible ou invisible, il a sa part dans leurs deux vies. Mais lorsque Marion vient à lui, tout l'univers réagit. Ces trois personnages vous plongeront dans les méandres de l'infini. Construit autour d'un poème original traduit ici en 14 langues. Le récit de ces aventures extraordinaires vous mènera à vous poser quelques questions, et si possible à répondre à celles de son auteure. Prêt(e)?», peut-on lire, à la quatrième page de couverture du livre.
Pour la petite histoire, Valery Sana a vu le jour en 1975 à Amboise (Indre-et-Loire), en France.
Né d'une mère Française et d'un père Congolais, elle a grandi dans la ville océane congolaise, Pointe-Noire, avant de poursuivre ses études en France, un pays qu'elle a rejoint au début des années 90.
Après des études de géographie et aménagement du territoire sur les espaces tropicaux, de langue et civilisation swahili, Valérie intègre le ministère des Affaires étrangères français, en 2003.
De par ses fonctions, elle séjournera au Gabon, en Turquie, puis au Maroc.
L'auteure exerce actuellement en Espagne, plus précisément dans la ville de Madrid.

V.C.Y.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, passage à niveau
du Marché PV, 1er étage, Immeuble INGOBA
Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

MLA BUSINESS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1.000.000 F CFA
SIEGE SOCIAL: 1649, RUE ALBERT MAMPIRI (BATIGNOLLES)
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 1er juillet 2020, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila) le 03 juillet 2020, sous Folio 090/4, n°0230, il a été constitué une Société dénommée: «MLA BUSINESS» dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée ;
Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA ;
Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°1649, rue Albert MAMPIRI (Batignolles) ;
Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
*Construction, Bâtiment et vente du matériel de construction, vente du ciment ;
* Location des engins agricoles ;
* Transport urbain ;
* Vent du matériel et fournitures de bureau.
Durée: La durée de la société est de 99 années ;
RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n o CG-BZV-01-2020-B12-00100 le 8 juillet 2020 ;
Gérance: Monsieur MINKALA Lilian Armel est le Gérant de la société pour une durée illimitée ;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Norbert MADZOU,
Notaire.

POESIE

Les «Palmes noires» de Florent Sogni Zaou

Après ''Vumuk, ma part de souffle'' et ''Sanglots pour Loango'', l'écrivain congolais Florent Sogni Zaou vient d'enrichir sa bibliographie d'un troisième recueil de poèmes, ''Palmes noires''. Un ouvrage publié en juin 2020 aux Editions Alliances Koôngo (Brazzaville, Congo) et ayant pour préfacier son compatriote, le renommé artiste-plasticien et écrivain Rémy Mongo Etsion.

Florent Sogni Zaou

La couverture du livre

«Palmes noires» est une œuvre de 91 pages dans laquelle Florent Sogni Zaou rend hommage à sa nièce, Olga Marthe Loemba Loubouka, née le 26 juillet 1966 à Pointe-Noire, et rappelée à Dieu en 2019, à l'âge de 53 ans.
53, c'est également le nombre de poèmes que compte le nouvel ouvrage, tous des septains et que l'auteur a écrits entre octobre et novembre 2019, à Brazzaville (52), et à Dakar, au Sénégal (un).
Toujours en rapport avec l'âge de la nièce de Florent Sogni Zaou, «Palmes noires» comprend 53 témoignages des collègues, parents, amis et connaissances de la disparue.
«En lui donnant pour titre: «Chronique d'une douleur chronique», pour lire et relire le recueil de poèmes ''Palmes noires'', ces cinquante-trois septains, j'ai l'assurance de croire fortement ne point me tromper que ce ne serait pas un exercice de clôture d'un ouvrage, mais plutôt un, qui engagerait et aiguillonnerait autrui vers une nouvelle ouverture, celle de la béance qui, tel un clapet, s'ouvre et se ferme alternativement.
Les nombres, ici, comme dans la plupart des cultures et civilisations à travers le monde, ont tous leur sens, et sont des instruments d'interprétations des événements.
«La gestation, puis l'accouchement de ce texte m'ont été difficiles du fait que moi-même j'étais en pleine phase de ce que Sigmund Freud nomme ''le retour du refoulé'', ce qui a existé est, sera, revient et ira à la surface.
«Lire et relire ''Palmes noires'', c'est se mirer dans la douleur d'autrui qui n'est que celle de soi. Qu'elle soit celle de l'autre-autre ou celle de l'autre-soi, la peine qui en résulte est d'une densité dramatique indélébile, mais autant quand on se vêt on finit toujours par se dévêtir au bout d'un moment. C'est pourquoi il te faut, Sogni Zaou, te dépiauter de ta douleur, jeter au vent ce vêtement si lourd à porter...», écrit Rémy Mongo Etsion, dans la préface du livre.
Né à Pointe-Noire en 1957, Florent Sogni Zaou a, à son actif, plusieurs ouvrages dans divers genres: essai, roman, théâtre, nouvelle. Parmi eux, on peut citer: ''La liberté de la presse au Congo-Brazzaville''(essai), Editions L'Harmattan-Congo, 2014; ''L'homme d'affaires'' (théâtre), Editions Ngouvou, Académie Sonyka, Brazzaville, 2004; ''Labyrinthe'' (théâtre), Editions Ngouvou, Académie Sonyka, Brazzaville, 2017; ''Les goyages amères''(roman), Editions Bajag-Meri, 2011; ''La saison des chenilles''(roman), Editions L'Harmattan-Congo 2013; ''La noisette de la cité insipide''(roman), Editions Chap.com, Paris, 2016; ''Le suffrage du placenta'' (roman), Editions L.C., Paris, 2019; ''Les rails de l'espoir''(nouvelle), Tam-Tam d'Afrique (hebdomadaire d'information), Brazzaville, 2005.

Véran Carrhol YANGA

VIE DES CLUBS/ETOILE DU CONGO

La succession d'Emmanuel Ngouélondélé, un véritable casse-tête

La réunion du Conseil d'administration d'Etoile du Congo présidée dimanche 2 août 2020 à Brazzaville par le vice-président du Comité des sages Kader Diawara, n'a pas accouché du président général que tout le monde attendait. Voilà désormais deux ans que le club poursuit ses recherches en vain. Aucun nom ne semble sortir du lot. Donc, c'est encore remis à plus tard.

L'élection du nouveau président général, qui devra cumuler les fonctions de président du Conseil d'administration, était l'un des points à l'ordre du jour de cette réunion. Mais contrairement au Comité préparatoire qui se proposait de soumettre aux membres un candidat potentiel à élire, nombreux ont battu en brèche cette idée. Ils ont estimé que la plupart des participants convoqués à cette réunion, à l'image de Bénito Amouzou (ancien président de la section football, mais actuellement président du CESD) qui, lui aussi, l'a combattue, n'avaient pas le mandat de l'entité qu'ils représentent ou la légitimité d'élire le président général du club.

Le général Emmanuel Ngouélondélé (au milieu)

Néanmoins, au sortir de ce Conseil, les participants, qui nourrissent de grandes ambitions pour leur club, l'ont doté de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur. Et conformément à ces deux textes, à défaut d'élire un président général, ils ont nommé un président général en second, en l'occurence Jean Potard Mohoussa. Celui-ci assumera la fonction de président général par intérim…

Il faut dire que le général Emmanuel Ngouélondélé (stellien depuis 1954), président du Comité des sages, pressenti pour poursuivre l'intérim à ce poste, n'aurait pas souhaité rester à la présidence générale. Il a eu en Kader Diawara, son vieux compère qui dirigeait les travaux, un soutien de poids.

Les chasseurs de tête ne vont pas chômer pour dénicher le profil idéal. Le nom d'Amadi Baba semblait avoir pris le dessus quelques jours auparavant, mais il n'y a plus eu de nouvelles au sujet de l'intéressé. On le voit, la quête du successeur de l'actuel président des sages à la tête du club s'avère donc très compliquée. Tout se débloquera peut-être dans un avenir proche.

En attendant, les participants sont passés à autre chose. Ils entendent mettre fin à une gestion artisanale qui a donné des résultats que l'on sait. Ils veulent créer au sein du club une dynamique nouvelle, celle de la participation. D'où, entre autres stratégies, le recours au cabinet conseil Support concept, chargé de valoriser l'Etoile du Congo auprès d'éventeuls sponsors et des mécènes, en s'appuyant sur une attractivité qui n'a jamais autant culminé que ces deux dernières années.

Quant à la délibération portant débaptisation du siège du club en ''Siège social de l'Etoile du Congo'', cette proposition de la commission préparatoire a été rejetée par la majorité des intervenants. Un rejet acté sur instruction du président des travaux, le sage Kader Diawara. Pour éviter l'exacerbation des sentiments de frustration…

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

EVOCATION

Il y a 55 ans, les 1ers Jeux africains dans un contexte très politique

Les Premiers Jeux africains ont atteint cinquante-cinq ans d'âge il y a un peu plus d'une semaine. En effet, ces jeux inauguraux eurent lieu du 17 au 25 juillet 1965 à Brazzaville. Ce fut dans un contexte très politique, avant, pendant et après leur déroulement dans la capitale congolaise.

La palabre fut longue, orageuse, en conseil des ministres, pour faire accepter au Président Alphonse Massamba-Débat le projet de construction d'un complexe sportif moderne à Brazzaville afin d'y accueillir les 1er Jeux africains. Contrairement à son prédécesseur l'abbé Fulbert Youlou, il semblait n'en saisir ni l'opportunité, ni la nécessité. Des priorités nationales se disputaient sa tête. Il avait peut-être raison. On lui en expliqua patiemment les avantages. Il s'accorda, pour finir, un délai de réflexion.

Et le 26 février 1964, le Président procéda officiellement à la pose de la première pierre de ce qu'allait devenir un an plus tard «Stade Omnisports» d'abord, Stade de la Révolution ensuite, vingt-quatre heures après la fin des Jeux en juillet 1965. Il l'avait inauguré le 20 juin 1965 par la rencontre internationale amicale Congo-Guinée, à l'époque deux pays «révolutionnaires».

Un stade, oui, mais, pour le régime révolutionnaire de Brazzaville, il fallait le construire sans l'aide de la France «impérialiste». Pour y parvenir, il obligea les travailleurs à y mettre une partie de leur salaire. Ce fut le prix à payer pour s'offrir ce stade

moderne. Un pari presque gagné, puisque sur plus de 1 milliards de francs CFA, coût estimé des travaux, la subvention de 100 millions de francs CFA de l'Etat français alloué au Gouvernement congolais fut comme une goutte d'eau dans la mer.

Bien avant, le projet d'organiser ces Premiers Jeux africains se heurta aussi à un double barrage dressé par feu Avery Brundage et le marquis d'Exeter, respectivement président du Comité international olympique (CIO) et de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Tous deux avaient exigé l'invitation de l'Afrique du Sud à ces Jeux fixés depuis 1962 à Brazzaville. Faute de quoi, ils menaçaient de jeter l'interdiction sur la manifestation sportive. Or pour l'ensemble des pays du continent, l'exclusion de l'Afrique du Sud n'était pas négociable, en raison de sa politique d'apartheid.

Mais, sous la pression des dirigeants africains, Brundage allait plier. Il accepta finalement d'accorder le patronage du CIO aux Jeux, à condition qu'il n'y ait aucune *«immixtion politique».* D'Exeter céda également le 23 février 1965, à Londres : Pretoria ne serait pas invité et l'IAAF n'excommunierait pas Brazzaville.

Cet écueil balayé, il fallut faire face à un autre de taille, mais en interne. Un jour, tout Brazzaville apprit que l'un des pylônes de la ligne très haute tension (THT) qui va du barrage du Djoué au centre-ville, avait été plastiqué par un commando venu de Kinshasa. En raison donc du climat politique tendu qui régnait entre Léopoldville (actuellement Kinshasa) et Brazzaville, le Gouvernement congolais crut bon de signifier au Comité d'organisation des Jeux dont le secrétaire

Le Président Massamba-Débat devisant avec le Avery Brundage à l'ouverture des Jeux

général était Jean-Claude Ganga, que les athlètes du pays voisin ne participeraient pas aux Jeux. Alors que le pays devait profiter de l'opportunité offerte par ces Jeux pour renouer ses relations diplomatiques avec la plupart de ses voisins, des relations rompues depuis le mouvement populaire d'août 1963 et le choix du «socialisme scientifique». Il fallut à Ganga repartir en croisade au nom de l'olympisme, contre les tenants de la ligne dure au sein du bureau politique du Mouvement national de la révolution (MNR), le parti unique de l'époque. Tout finit par se calmer et le ciel entre les deux capitales se dégagea. Les flots du fleuve Congo se calmèrent et le bateau transportant les athlètes du Congo-Kinshasa put, en toute tranquillité, traverser le Pool pour gagner Brazza-la-Verte.

Ces Jeux africains, organisés par les Africains pour les Africains et avec des moyens africains, devaient réussir ainsi qu'ils se l'étaient juré. Le 18 juillet, toute l'Afrique, quelque trente-six pays anglophones comme francophones, et le monde entier purent entendre le cri de triomphe qui s'élevait, intense, enthousiaste et narguant les saboteurs de tous bords, du Stade Omnisports de Brazzaville. Africa Oyé! Vive l'Afrique! Le sport avait gagné.

Jean ZENGABIO

LE PODIUM DES ANCIENS (ANNEES 1980 ET 1990)

Boniface Miangué, la verve offensive

Miangué! Voilà un autre nom qui dira sans doute quelque chose aux amateurs du ballon rond congolais, du moins à ceux qui ont un certain âge. Nombreux sont en effet ceux qui gardent quelques souvenirs irrésistibles de cet attaquant ayant fait la gloire du Patronage Sainte-Anne, puis d'Etoile du Congo avant d'aller monnayer son talent en France.

Pour les jeunes qui n'ont jamais eu la chance de voir jouer Boniface Miangué, on doit à la vérité d'écrire que cet attaquant était doté de moyens physiques et techniques indéniables. Il fit parler de lui par son sens de débordement, sa vitesse de course et sa puissance de pénétration dans la «zone rouge», son sens du but: en un mot par son opportunisme. Pour son 1,80m et ses 70kg, il affichait un beau gabarit. Vif, perçant, solide: on peut le considérer comme l'une des plus belles figures du football congolais.

Boniface Miangué

Boniface Miangué est venu au football, comme les autres joueurs de sa génération, par le biais du mwana-foot. Sans perdre de temps, les dirigeants du Patronage Sainte-Anne s'intéressent à lui et l'engagent dans leur club en 1984. Il n'avait pas encore 20 ans révolus. Le jeune garçon est d'abord utilisé comme avant-centre. En effet, avec son grand gabarit, on estime qu'il peut remplacer Daniel Ebomoua qui a pris sa retraite. Mais, c'est plutôt au poste d'ailier droit qu'il va éclater et briller de mille feux pendant les deux saisons qu'il y restera.

Dès sa première année dans Patronage Sainte-Anne, bien qu'étant souvent réserviste parce qu'encore frêle, Boniface est appelé à porter le maillot national par Zoran Ristic, alors sélectionneur national. Il participe à la 1ère Coupe de l'UDEAC, en 1984.

En 1985, Boniface marque tellement le championnat de son empreinte que les dirigeants d'Etoile du Congo le recrutent pour en faire la locomotive de leur attaque, aux côtés de Roger Ekiembolé et de Didier Bonazébi pour la saison 1985-1986.

En 1987, Miangué devient objet de transactions entre les dirigeants stelliens et ceux du SC Bastia (France) dont l'équipe est venue disputer trois matches à Brazzaville pendant la trêve hivernale. Le SC Bastia, décidé à bénéficier des services de Miangué, n'hésite pas à donner satisfaction totale à l'Etoile du Congo qui accepte de céder son attaquant à la fin de la saison.

Entre-temps, le jeune Miangué atteint une célébrité extraordinaire à l'occasion de la double confrontation Congo-Côte d'Ivoire (0-2 et 1-2), les 29 mars et 5 avril, lors des éliminatoires de la CAN 1988 et aux 3e Jeux d'Afrique centrale (18 au 30 avril) à Brazzaville. Ce sont tous les férus de football qui l'adoptent et scandent son nom.

Sans attendre la fin de la saison, Boniface Miangué débarque un beau jour de juillet 1987 à Bastia en France où l'attend une autre saison. Une saison au cours de laquelle les joueurs professionnels congolais sont légion en Ligue 2 : Mouyabi et Roger Zaba (Beauvais), Francis Samba (AS Cannes), Bakékolo ''Kwakara'' (Le Puy), Ndomba ''Géomètre'' (Lyon), François Makita (Nîmes). Mais Miangué connaît malheureusement une année « noire » où blessures et déceptions s'enchevêtrent pour torpiller une ambition légitime de briller. Il n'aura disputé en tout et pour tout que trois matches en Ligue 2. Une fin de carrière triste pour celui qui était promis à un bel avenir…

G.-S.M.

FOOT EUROPEEN

Le bilan des cinq grands championnats

Les championnats européens ont pris fin, les uns après les autres. L'occasion de faire le point sur les cinq compétitions majeures.

La Premier League (Angleterre) a connu une fin de saison en apothéose même si le champion, FC Liverpool, était assuré du titre avant même l'interruption du championnat en raison de la crise sanitaire actuelle. Liverpool sera accompagné en Ligue des champions 2020-2021 par Manchester City, Manchester United et Chelsea. Quant à Leicester, sixième, il s'alignera en Liga Europa.

En Allemagne, le Bayern de Munich a conservé son titre sans surprise non plus. Borussia Dortmund, relégué à 13 points par les Bavarois, s'empare du deuxième ticket pour la Ligue des champions. RB Leipzig et Borussia Moechengladbach disputeront aussi la C1. Leverkussen se contente du ticket de Ligue Europa, tandis que Hoffenheil passera par les préliminaires de la deuxième compétition des clubs.

Le Real Madrid au finish

Il a fallu attendre l'avant-dernière journée pour voir la course au titre se décanter en Espagne. Avec avantage au Real Madrid sacré champion pour la trente-quatrième fois, aux dépens du FC Barcelone, deuxième. Les deux monstres sacrés de la Liga seront escortés en Ligue des champions par le FC Seville, troisième, et l'Atletico Madrid, quatrième.

Calcio: Et de neuf pour la Juve !

La Juventus de Turin a réussi à décrocher son neuvième titre d'affilée et sera accompagnée en Ligue des champions par Inter de Milan (2e), Atalanta Bergame et Lazio de Rome. L'AS Roma (5e) se retrouvera directement en Ligue Europa, tandis que Milan AC (6e) s'attaquera d'abord aux préliminaires.

A noter que la Ligue 1 de France, qui figure parmi les cinq grands championnats, n'est pas allée à son terme. Il n'empêche. Sans rival, le PSG a régné sur l'épreuve avant son interruption. Les Parisiens s'aligneront en Ligue des champions. L'Olympique de Marseille s'empare du deuxième ticket pour la C1 au détriment de Rennes (3e), condamné à en passer par les préliminaires. Lille jouera la Ligue Europa.

Jean ZENGABIO

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12. - B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE BUSINESS-VISION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE F CFA 1.000.000
Siège social : Quartier Air Afrique, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant acte établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 02 Février 2016, enregistré au domaine et timbres, le 04 Février 2016, sous le folio 022/5 N°1227, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme juridique : Société à Responsabilité Limité.
Objet :
La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo :
-Commerce Général ;
-Import/Export ;
-Bâtiment et Travaux publics ;
-Transit ;
-Manutention et logistique ;
-Prestation de services on/off-shore.
Ainsi que toutes opérations techniques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptibles d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.
Dénomination sociale : La dénomination de la société est « BUSINESS-VISION ».
Siège social : le siège social est sis quartier Air Afrique, Pointe-Noire, République du Congo.
Capital social : le capital social de la société est fixé à la somme de Un Million (1.000.000) de Francs CFA divisé en Cent (100) parts d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune.
Nomination du Gérant : est nommé Gérant de la société, Monsieur MGOUMA MALONGA Jacques André, pour une durée de quatre (04) ans.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 16 DA 582, du 09 Septembre 2016.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/16 B 1236.

Fait à Pointe-Noire, le 15 Juillet 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

Société FORTIS LOGISTIQUE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE F CFA 250.000.000
Siège social : 56 Rue Kinsoundi Arrondissement 1 E.P.LUMUMBA, Quartier Warf, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions prise par l'associé, établi en sous seing privé en date du 18 Octobre 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 06 Décembre 2019, enregistré au domaine et timbre en date du 10 Décembre 2019 sous le folio 143/05 n°569. Il a été décidé de l'Augmentation du Capital social de la société FORTIS LOGISTIQUE SARLU, à hauteur de Cent Cinquante Millions (150.000.000) de Francs CFA, par incorporation des créances.
Le capital social est désormais fixé à Quatre Cent Millions (400.000.000) de francs CFA, divisé en Quarante Mille (40.000) parts de Dix Mille (10.000) francs CFA chacune intégralement libérées et entièrement souscrites par l'associée unique.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 193, du 06 Mars 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/09 B 959

Fait à Pointe-Noire,
le 15 Juillet 2020.

Pour insertion légale.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12. - B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE CONGOLESE FARMING COMPANY OF COCOA
en sigle "COFCAO"
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE F CFA 200.000.000
Siège social : 13 Route du Cacao ELENDJO (SANGHA), B.P :4546
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 03 Juin 2020, enregistré au domaine et timbres, le 30 Juin 2020, sous le folio 131/9 N°165, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, il a été décidé du changement de l'adresse social de la société SOCIETE CONGOLESE FARMING COMPANY OF COCOA en sigle "COFCAO". Celui-ci sera désormais à l'adresse ci-après : «13 Route du Cacao ELENDJO (SANGHA), B.P : 4546.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 346, du 06 Juillet 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/17 B 419.

Fait à Pointe-Noire, le 15 Juillet 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE HYGIENE PRODIGE COM INTERNATIONAL en sigle "HPCI"
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE F CFA 3.200.000
Siège social : Immeuble CFCO, en face du restaurant Silmande, Centre-Ville, B.P : 763
E-mail : hygieneprodige@gmail.com - Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire, établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 01 Avril 2019, enregistré au domaine et timbres, le 18 Mars 2020, sous le folio 101/10 N°128, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, après constatation de parts sociales entre associés, il a été décidé du transfert du siège social de la société HYGIENE PRODIGE COM INTERNATIONAL en sigle "HPCI".
Celui-ci sera désormais à l'adresse ci-après : Immeuble CFCO, en face du restaurant Silmande, Centre-Ville, B.P : 763.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 221, du 24 Mars 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/09 B 807.

Fait à Pointe-Noire,
le 15 Juillet 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE DALIAN HAIXIN AQUATIC CONGO COMPANY
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE F CFA 1.000.000
Siège social : sis à Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de Décision Extraordinaire de Dissolution, établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 12 Février 2020, enregistré au domaine et timbres, le 12 Février 2020, sous le folio 030/27 N°1263, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, il a décidé de :
-La Dissolution de la société DALIAN HAIXIN AQUATIC CONGO COMPANY SARLU et de sa Radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

A été désigné en qualité de liquidateur de ladite société :
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 347, du 07 Juillet 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/15 B 801.

Fait à Pointe-Noire, le 15 Juillet 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE EVOLUTION METAL CONGO en sigle "EMC"
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE F CFA 1.000.000
Siège social : Route de la Frontière, après la Centrale électrique, quartier Djeno, Kouilou
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de Décision Extraordinaire de l'Associé Unique, établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 25 Août 2019, enregistré au domaine et timbres, le 27 Août 2019, sous le folio 095/2 N°343, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, il a été décidé du changement de l'adresse social de la société EVOLUTION METAL CONGO en sigle "EMC".
Celui-ci sera désormais à l'adresse ci-après : Route de la Frontière, après la Centrale électrique, quartier Djeno, Kouilou.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 18 DA 2529, du 17 Août 2018.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/18 B 300.

Fait à Pointe-Noire,
le 15 Juillet 2020.

Pour insertion.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville, Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61 ; E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

BRASSERIES DU CONGO
En sigle «BRASCO»
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 71.694.374.400 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: AVENUE EDITH LUCIE BONGO-ONDIMBA, MPILA
B.P.: 105, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N°RCCM CG/BZV 07 B 790.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL MISE A JOUR DES STATUTS.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 de la Société BRASSERIES DU CONGO, reçu au rang des minutes de l'Office Notarial Salomon LOUBOULA à Brazzaville, le 28 Avril 2020, dûment enregistré à Brazzaville EDT-Plaine, le 29 mai 2020, sous folio 096/4, numéro 1165, les Actionnaires de la Société BRASSERIES DU CONGO, en sigle «BRASCO», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de soixante milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions neuf cent soixante-sept mille (60.593.967.000) Francs CFA, divisé en 1.018.386 actions de 59 500 F. CFA chacune, dont le siège social est sis à Brazzaville, Avenue Edith Lucie Bongo Ondimba, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°07 B 790, ont décidé:
Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16 mars 2020, d'augmenter le capital social de 11.100.407.400 F. CFA pour le porter ainsi de la somme de 60.593.967.000 F. CFA à la somme de 71.694.374.400 F. CFA, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte report à nouveau, prioritairement sur les sommes les plus anciennes inscrites dans ce compte.
Cette augmentation de capital a été réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 1.018.386 actions existantes de 59.500 F. CFA à 70.400 F. CFA chacune.
Déclaration notariée relative à l'augmentation du capital social reçue à cet effet par Maître Salomon LOUBOULA, le 27 mai 2020, enregistrée à Brazzaville EDT-Plaine, le 23 juin 2020, sous folio 111/2, numéro 1535. L'augmentation du capital social de la société BRASSERIES DU CONGO, en sigle «BRASCO», de 11.100.407.400 F. CFA a été définitivement réalisée.
Les statuts ont été mis à jour, le 17 avril 2020, déposés le même jour au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, et enregistrés à Brazzaville EDT-Plaine, le 23 juin 2020, sous folio 111/1, numéro 1534.
Dépôt légal a été effectué, le 1er juillet 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 20 DA 146.
Les formalités d'inscription modificative ont été accomplies, le 1er juillet 2020, au Greffe du Tribunal du Commerce à Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 790.

Pour insertion légale,
Maître Salomon LOUBOULA

Programme des Nations Unies pour le Développement

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies:Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour Je Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche pour le Département de la Sureté et de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS) :

Titres des postes :

Un (e) Assistant (e)
Local (e) de Sécurité

Durée et type du contrat

Type de contrat FTA (Fixed-Term Appointment) Grade GS6- Durée 1 an, avec possibilité de renouvellement

Lieu d'affectation

Brazzaville

Date prise de fonction

Dès que Possible

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers le lien suivant:
https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.htmi?Job0peningId=31937&HRS_JO_PST_SEQ=I&hrs_site_id=2
LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES
N.B.: Seuls les candidat(e)s répondants au profil du poste seront contactés.
Date limite des candidatures: 12 août 2020
Brazzaville, le 31 juillet 2020

Emma NGOUAN-ANOH
Représentante Résidente Adjointe

A

Coopération Union européenne - Congo
Assistance Technique pour la mise en œuvre des actions du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales II (PRCCE II)

Acquisition du matériel de laboratoire d'analyse de produits (eau, jus et boissons et autres produits agroalimentaires)

EuropeAid/140709/IH/SUP/CG

Le Gouvernement de la République du Congo représenté par l'Ordonnateur national du FED, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, envisage d'attribuer un marché pour la fourniture et la mise en service d'appareils de laboratoire sur deux sites pour analyser, tester, évaluer la qualité et la conformité aux normes de produits (eau, jus et boissons et autres produits agroalimentaires) au Congo financé par le 11e FED.
Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu sur le lien suivant du site internet de la DG Coopération internationale et développement:
https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=RS&aofr=140709
Il peut également être demandé à l'adresse email suivante :
DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-TENDERS-DEVCO@eeas.europa.eu
La date limite de soumission des offres est fixée au plus tard le 08/10/2020 à 16H00 (heure de Brazzaville).
Les éventuelles informations complémentaires ou éclaircissements/questions seront publiés sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement sur le lien ci-dessus.

IN MEMORIAM

5 Août 2008-5 Août 2020. Cela fait exactement 12 ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui Papa Jean Merlyns YANGA, Inspecteur des Postes et Télécommunications.
Le temps qui passe n'a pu effacer la douleur de la séparation, ni combler le vide. Sur ce, Rose Adèle, Nelly, Christ et Jydhel prient tous ceux qui t'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse à ton égard.
Papa, tu seras à jamais gravé dans nos cœurs.
Que le Seigneur t'accorde une place de choix dans son royaume.

AVIS D'APPEL D'OFFRE

N°10/PPSAC/AAISC/AMSCO/VIH SIDA POUR LA PRODUCTION D'UNE CAMPAGNE MASS MEDIA DE AAISC/AMSCO

L'Association pour l'Appui des Initiatives de Santé Communautaires et pour Marketing Social au Congo (AAISC/AMSCO) en contrat de prestation avec l'Organisme de coordination des Endémie en Afrique centrale (OCEAC), met en œuvre les activités du Projet Prévention du Vih/Sida en Afrique Centrale (PPSAC) au Congo. Pour l'atteinte des résultats dudit projet, il est prévu la production d'une campagne mass média visant à assurer la disponibilité des préservatifs AMI 3 dans les points de vente.
A cet effet, elle procède au recrutement des prestataires/fournisseurs pour la production de la campagne mass média ci-après:
«Campagne multimédia sur la disponibilité du préservatif AMI 3 dans les points de vente»
Tous les soumissionnaires légalement installés sur le territoire congolais et intéressés par le présent appel d'offres sont priés de passer au secrétariat d'AAISC/AMSCO tous les jours ouvrables (lundi à vendredi) à partir de 09h30 à 12H30 et l'après-midi de 13h00 à 15h00min sis au 172 rue SOWETO MAKELEKELE, quartier Ex TELEVISION consulter ou retirer le dossier complet d'appel d'offres.
La date limite de dépôt de dossier est fixé au lundi 24 août 2020 à 15 h 00 min et l'ouverture est prévue pour le mardi 25 août 2020 à 13 h 00.
N.B.: Pour toutes questions ou renseignements liés au présent appel d'offres, veuillez contacter AAISC/AMSCO par email: aaisc@yahoo.fr ou au 06 664 65 47